

Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou
Faculté Des Sciences Economiques, Commerciales Et Des
Sciences De Gestion
Département Des Sciences de Gestion



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master
Option : Management Bancaire

Thème

Les techniques de drainage de l'argent thésaurisé
Cas de : La CNEP-Banque « agence 208 » de Draâ-
Ben-Khedda

Réalisé par :

- **TAIATI Soulina**
- **BOUDLAL Meriem**

Devant le jury compose de :

Président : SAM Houcine, MCB, UMMTO

Rapporteur : IGUERGAZIZ Wassila, MCB, UMMTO

Examinatrice : BOULIFA Yamina, MCB, UMMTO

Promotion : 2020/2021

Remerciements

Nous tenons à remercier Dieu tout puissant pour nous avoir donné le courage et la volonté de réaliser ce travail.

En tout premier lieu nous tenons à remercier M^{me} IGUTERGAZIZ Wassila pour l'honneur qu'elle nous a fait en nous encadrant, pour l'aide précieuse qu'elle nous a donné, pour ses remarques et ses conseils qui nous ont permis de mener à bien ce travail.

Nous remercions également les membres du jury pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant d'évaluer ce travail.

Ensuite, nous ne pouvons pas oublier tous les enseignants, en particuliers ceux de notre spécialité pour leurs orientations et informations tout au long de notre cursus.

Enfin, nous remercions tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail de recherche

Dédicace

Je dédie ce travail :

Aux êtres les plus chers au monde, à mes chers parents.

*A celle qui m'a couvert de tendresse d'amour et qui n'a rien épargné
pour me voir heureuse,*

A toi ma cher mère.

*A la source de ma persévérance, mon plus grand pilier et celui qui m'a
toujours Encouragé,*

À toi mon cher papa.

*A mon cher frère, à toute la famille BOUDAL, et A Ma chère
deuxième famille ET tous mes proches.*

A tous mes amis sans exception

A ma chère tante, et ma grand-mère.

Ma chère binôme Soufina et toute sa famille.

MERJEM

Dédicace

C'est avec grand plaisir que je dédie ce travail :

A l'être le plus cher de ma vie, ma mère.

A celui qui a fait de moi une femme, mon père

A mes chers frères OMAR, AMIROUCHE et MOHAND

*A mes chères sœurs FAZIA, SAMIRA, NASSIMA, KAHINA et
MIRILIA*

A mon cher fiancé AMINE qui m'a toujours soutenu et encouragé.

A tous mes amis sans exception

A ma chère binôme MERIEM et toute sa famille.

SOULINA

Liste des abréviations

BAD : Banque Algérienne de Développement.
BADR : Banque d'Agriculture et de Développement Rural.
BCA : Banque Centrale d'Algérie
BDL : Banque de Développement Local.
BEA : Banque Extérieur d'Algérie.
BNA : Banque Nationale d'Algérie.
CAD : Caisse Algérienne de Développement.
CCP : Compte Courant Postale.
CF : Casier Fiscale
CIB : Carte Interbancaire.
CMC : Conseil de la Monnaie et de Crédit.
CNE : Centrale Nationale des Employeurs.
CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.
CPA : Crédit Populaire d'Algérie.
CSDCA : Caisse de Solidarité des Départements et des Communes d'Algérie.
DA : Dinars Algérien.
DAB : Distributeur Automatique Bancaire.
GAB : Guichet Automatique Bancaire.
LEL : Livre d'Epargne Logement.
LEP : Livre d'Epargne Populaire.
NIF : Numéro d'Identification Fiscale.
ONS : Office National des Statistiques.
PEA : Plan d'Epargne en Action.
PIB : Produit Intérieur Brut.
PME : Petit Moyenne Entreprise.
RIB : Relevé d'Identité Bancaire.
RIP : Relevé d'Identité Postale.
SICAV : Société d'Investissement à Capitale Variable.
SNMG : Salaire National Minimum Garantie.
SPA : Société Par Action.
TPE : Terminaux de Paiement Electronique.

Liste des illustrations

• Liste des tableaux

Tableau 1: l'évolution du nombre des banques et établissements financiers en Algérie.

Tableau 2: l'évolution du secteur bancaire Algérien(nombre d'agence).

Tableau 3: l'évolution des ressources collectées par des banques.

Tableau 4: l'évolution annuel des TPE.

Tableau 5: l'évolution des cartes interbancaires.

Tableau 6: l'évolution des DAB.

Tableau 7 : répartition de l'échantillon selon l'âge.

Tableau 8 : répartition de l'échantillon par sexe.

Tableau 9: répartition de l'échantillon par secteur d'activité.

Tableau 10: répartition relative à culture bancaire de l'échantillon.

Tableau 11: choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Tableau 12: ouverture de compte bancaire et postaux par les enquêtés.

Tableau13: la nature de compte ouvert par les enquêtés.

Tableau 14 : proportion sue la qualité des services bancaire.

Tableau 15 : avis des enquêtés sur les taux d'intérêt.

Tableau 16 : les préférences des enquêtés sur les intérêts.

Tableau 17 : compte RASMALI.

Tableau 18 : avis des enquêtés sur le compte RASMALI.

Tableau 19 : les avis des enquêtés sur la thésaurisation.

Tableau 20 :les raisons de la thésaurisation.

Tableau 21 : les critères motivante dans le choix d'une banque.

• Liste des figures

Figure 1: l'épargne financière et l'épargne non financière.

Figure 1 : Organigramme de la CNEP-Banque de DBK.

•Liste des graphes

Graphe 5 : répartition de l'échantillon selon l'âge.

Graphe2 : répartition de l'échantillon par sexe.

Graphe 3 : répartition de l'échantillon par secteur d'activité.

Graphe 4 : répartition relative à culture bancaire de l'échantillon.

Graphe 5 : choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Graphe 6 : choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Graphe 7 : choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Graphe 8 : choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Graphe 9 : choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Graphe 10 : choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Graphe 11 : choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Graphe 12 : choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Graphe 13 : choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Graphe 14 : choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Graphe 15 : choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Sommaire

Introduction Générale.....	1
Chapitre I : Cadre conceptuel de la banque et de la bancarisation	
Introduction	5
Section 1 : Bref aperçu sur la banque.....	6
Section 2 : Les indicateurs de mesure de la bancarisation	9
Section 3 : Évolution de la bancarisation en Algérie	14
Conclusion.....	23
Chapitre II : De la thésaurisation à l'épargne	
Introduction	24
Section 1 : Aspects théorique sur la thésaurisation	25
Section 2 : Aspects théoriques sur l'épargne	30
Section 3 : Les moyens de collecte des dépôts bancaires.....	34
Conclusion.....	40
Chapitre III : Étude de cas des techniques utilisée par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée.	
Introduction	41
Section 1 : La présentation de la CNEP-Banque.....	42
Section 2 : Les techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée.....	47
Section 3 : Étude analytique et interprétation des résultats.....	56
Conclusion.....	70
Conclusion Générale	71

Introduction Générale

L'économie en général est composée de plusieurs types d'entreprises. Chaque entreprise se caractérise par ces propres normes. Parmi les entreprises dont se compose l'économie, on trouve la banque, selon la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit, la banque est défini comme étant *«une personne morale qui effectue des opérations portant sur la réception des fonds du publics. Desopérations de crédit et la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et leur gestion. Celle-ci peut effectuer des opérations connexes a ses activités et les opérations de changes sur or, sur métaux précieux, les placements, lessouscriptions, les opérations de leasing portant sur les bien meuble et immeuble»*

Dans le domaine financier, le secteur bancaire est considéré comme l'un des moteurs du développement de l'économie d'un pays. Selon KARYOTIS Catherine: *« les banques sont le passage obligé du financement d'une économie. Sans les banques, pas de financement, sans financement, pas de capacité d'investissement des entreprises car l'autofinancement ne suffit plus, sans les banques, pas de support pour accueillir l'épargne des ménages»*¹

Ainsi, depuis de longue date les banques sont devenues des partenaires privilégiées des différents opérateurs économiques en particulier les entreprises fondées principalement sur l'allocation de capitaux. Ces banques reçoivent des fonds de Public sous forme de dépôt ou d'épargne, ellesréemploientcet argent en effectuant diverses opérations financières. Et pour exercer leurs activités, les banques ont besoin defonds, pourcela, elles disposent de trois catégories de ressources dont leur dépôt bancaire. En effet, ces derniers représentent une part très importante de leurs ressources. De ce fait l'épargne joue un rôle primordial et un rôle d'énergie principale de l'activité économique.

Afin de drainer ces dépôts, les banques mettent à la disposition des agentsà capacité de financement divers types de produits de placement en fonction de leurs motivations et leurs choix. Pour cela l'épargne joue le rôle primordial dans la croissance des économiesdes Etats. Il constitue une variable économique fondamentale et affecteles dynamiques macroéconomiques. Le pouvoir public lui accorde une grandeimportance. Aux niveaux de l'économie elle permet de financer l'investissement mais aussi d'assurer le maintien et la croissance de la production

¹ KARYOTIS-Catherine, « L'essentiel de la banque », 8^{ème} édition, ed GUALINO, Paris, juillet 2021, p3.

nationale. L'épargne est donc une condition de stabilité et de progrès qui doit être maintenue à tout prix.

Les banques de plus en plus, font des efforts dans le but d'attirer une masse importante de la clientèle par divers moyens tels que le taux d'intérêt et le marketing bancaire. La stratégie relationnelle est au centre des programmes de développement de plusieurs banques, elle vise à promouvoir la relation client tout en s'appuyant sur un ensemble de levier dont nous pourrions retenir premièrement : la valorisation de la fonction marketing qui est un outil privilégié pour développer les sens du client. Dans le but d'attirer une plus grande masse de clientèle afin d'augmenter le niveau de la bancarisation dans un pays.

La bancarisation est définie comme étant la tendance des banques à influencer la vie des ménages en leur permettant d'ouvrir des comptes, drainant ainsi des multiples ressources favorisant la vie économique. En d'autres termes, la bancarisation est le degré de pénétration du système bancaire (ou des banques) dans la vie des ménages.²

L'objectif de développement de la bancarisation est de généraliser les instruments de paiement modernes ainsi que le renforcement de l'inclusion financière, requièrent la mise en place de mesures, à même de faciliter les opérations bancaires, notamment de dépôts, de retraits, et de rémunérations, afin d'améliorer l'attractivité des services bancaires, au détriment de la thésaurisation.

En effet L'épargne nécessite une analyse à travers ses motifs, ses sources et ses déterminants. De même sa relation avec l'investissement national et les efforts des pouvoirs publics vis-à-vis de ce phénomène.

L'épargne joue un rôle important dans la croissance économique et sa mobilisation va toujours susciter un intérêt particulier étant donné les implications de ce paramètre sur la capacité d'investissement et donc sur la réalisation des objectifs de production, de formation des revenus et de création d'emplois. Devant cette situation, nous posons la problématique suivante :

² Dictionnaire Larousse, 2012

Quelle sont les moyennes adoptés par la CNEP-Banque banques pour capter l'épargne et l'argent thésaurisée ?

De cette problématique dérivent les questions secondaires suivantes :

1. Quels sont les indicateurs de mesure de la bancarisation ?
2. Que signifie le concept de l'épargne ?
3. Qu'est-ce que la thésaurisation ?

Objectifs de la recherche

Les objectifs de notre travail se résument dans les points suivants :

- avoir un aperçu global sur la banque et ses différentes fonctions ainsi que le concept de bancarisation ;
- comprendre la thésaurisation et la déthésaurisation et les différents moyens de collecter l'épargne;
- essayer de démontrer les différentes techniques utilisées par la CNEP-Banque pour attirer l'argent thésaurisé.

Choix du sujet

Le choix de ce sujet est motivé par plusieurs raisons qui sont :

- la volonté de comprendre pourquoi les gens thésaurisent leurs argents au lieu de le placer dans une banque,
- l'importance de la bancarisation dans le système bancaire ;
- manque des travaux universitaire sur le sujet.

Méthodologie de recherche

Pour mieux cerner le sujet de notre recherche, nous avons adopté une méthodologie qui s'articule autour d'une démarche descriptive qui permet de décrire et d'étudier l'objet du sujet, en utilisant des techniques documentaires qui consistent à collecter des informations répertoriées dans des ouvrages, mémoires, revues et site internet. Et une démarche analytique à travers un stage pratique effectué à la CNEP-Banque à l'aide d'un questionnaire élaboré par nous-mêmes afin de connaître les raisons de la thésaurisation et ce que doit améliorer la banque pour attirer l'épargne.

Structure du mémoire

Pour mieux appréhender l'objet de notre sujet, nous avons structuré notre travail en trois chapitres :

- Dans le premier chapitre, nous allons aborder des généralités sur la banque et la bancarisation ainsi que le système bancaire algérien ;
- Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous allons exposer les facteurs déterminants de la thésaurisation et les moyens de collecter les dépôts bancaires ;
- Enfin, dans le dernier chapitre, nous allons présenter la CNEP-Banque et les différentes techniques qu'elle utilise pour capter l'argent thésaurisé.

Introduction

Les banques occupent une place très importante dans le système économique, elles ont la responsabilité collective de la gestion des moyens de paiements. Au départ, dans tous les pays du monde, les secteurs bancaires ont été réservés uniquement à l'activité économique et sociale. Cela signifie, qu'une partie importante de la population (la paysannerie ou la classe modeste) est non bancarisée et ne trouve pas de moyens de financement, ou elle peut tout simplement l'avoir refusé. De ce fait, les contraintes liées à la bancarisation étaient en grande partie de nature psychologique, culturelle et morale. La loi stipule cependant que toutes personnes aient le droit d'ouvrir un compte si elle a les fonds nécessaires pour le faire. Aujourd'hui à côté de la principale activité du banquier dans la collecte de dépôts et l'accord des crédits, il lui arrive aussi fréquemment d'assurer à sa clientèle d'autres services qui lui permettent de fidéliser cette clientèle par une certaine personnalisation de ces services, afin que cette clientèle soit bancarisée. La bancarisation représente le pourcentage de la population ayant accès au service bancaire. C'est donc une caractéristique qui traduit le niveau de développement d'un pays. Plus un pays est développé, plus il sera bancarisé.

La bancarisation en Algérie a évolué en deux étapes, à savoir celle où le système bancaire a été réglementé et soumis au programme planifié de l'État, et l'étape où l'Algérie a connu une phase de mutation du système financier après la promulgation de la loi relative à la monnaie. Une personne peut ne pas être bancarisée pour plusieurs raisons, elle peut tout simplement l'avoir refusé, certaines personnes préfèrent garder leur argent chez eux à cause du manque de confiance.

Section 1 : Bref aperçu sur la banque

Dans cette section, nous allons présenter la banque en abordant différentes définitions ainsi que les fonctions et les typologies des banques.

1. Définition de la banque

La notion de banque a suscité de nombreuses définitions. Nous citerons quelques-unes :

-La banque est connue pour son activité d'intermédiaire financier, en faisant le lien entre les agents en excédents de financement et les agents en besoin de financement. Juridiquement parlant et selon les articles 66 à 70 de l'ordonnance n°03-11 sur la monnaie et le crédit : « *les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations de banque : c'est-à-dire la réception de fonds du public, les opérations de crédit et la mise disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.* »;¹

- D'après le dictionnaire de l'économie : « la banque est une entreprise qui reçoit des fonds du public, sous forme de dépôts ou d'épargne. Elle réemploie l'argent des déposants en distribuant des crédits et en effectuant diverses opérations financières. Elle gère et met à la disposition de ses clients des moyens de paiement (chèque, compte bancaire, virement...). Elle sert aussi d'intermédiaire sur le marché financier, entre les émetteurs d'actions et d'obligations (entreprises, État, ...) et les investisseurs (épargnants, fonds commun, SICAV, compagnies d'assurances ...). Elle crée de la monnaie par les crédits qu'elle octroie et en «Achetant» ceux que s'accordent entre eux les agents non financiers (effet de commerce...) »;²

- D'après le dictionnaire Larousse le terme banque signifie : « *Etablissement qui reçoit des fonds du public, accorde des crédits et met à la disposition de sa clientèle des moyens de paiement* ». Selon le même dictionnaire, on relève que le terme banque tire son origine du mot italien « *banca* », table en bois, utilisée pendant les temps anciens, pour réaliser des opérations de change.

2. Typologie des banques

Concernant la typologie des banques, nous distinguons généralement quatre catégories :

2.1. Banque Centrales

La Banque Centrale d'un pays est une institution chargée par l'État de décider d'appliquer la politique monétaire. Elle joue tout ou partie des trois rôles suivants :³

¹ Ordonnance n°03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit.

² BEZBAKH. P, Sophie GHERARDI, « Dictionnaire de l'économie », Larousse/HER, 2000, P 82.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la banque et de la bancarisation

- assurer l'émission de la monnaie fiduciaire et contribuer ainsi à fixer les taux d'intérêt;
- superviser le fonctionnement des marchés financiers, assurer le respect des réglementations du risque (ratio de solvabilité) des institutions financiers (en particulier des banques de dépôts);
- jouer le rôle de prêteur en dernier ressort en cas de crise systémique.

Les Banques Centrales ne sont pas des banques commerciales, c'est-à-dire que les particuliers ne peuvent pas ouvrir de comptes ou solliciter des prêts auprès d'elles. En tant qu'instances publiques, elles n'agissent pas dans un but lucratif.⁴

2.2. Banque Commerciales

Société constituée d'un capital détenu par des actionnaires extérieurs à leur clientèle, la banque commerciale a pour but de réaliser des bénéfices commerciaux et peut être cotée en bourse. Elle collecte de l'argent par les dépôts et le marché monétaire et le redistribuer sous forme de liquidités ou de crédits. Elle propose différents produits financiers telle que les crédits, les placements et l'épargne ainsi que les assurances (vie, automobile, habitation).⁵

Elles gèrent l'argent des particuliers et des petites entreprises (banque de détail) ou des grandes entreprises (banque d'affaire).⁶ Parmi les banques commerciales on retrouve différents types de banques : Les banques dites traditionnelles, les banques en ligne, les banques mobiles ou néo banques.⁷

2.3. Les banques d'affaires

Les banques d'affaires sont celles dont l'activité principale est, outre l'octroi de crédit, la prise et la gestion de participations dans des affaires existant ou en formation. Elles ne peuvent investir dans celles-ci des fonds reçus à vue ou à terme inférieur à deux ans.⁸

2.4. Les banques d'investissement

Une banque d'investissement est une société qui a pour but principale de financer les investisseurs (privé ou public) sur les marchés financiers. Elle les met en relations avec les entreprises pour financer leur projet ou bien se charge de gérer sous mandat leurs fonds.⁹

2.5. Banque Universelle

Ce sont des banques qui exercent toutes les activités, c'est-à-dire qui n'ont pas de spécialité. Elles sont appelées aussi des banques généralistes. Ce sont de grands conglomérats

³ MC BLAID, S.HADDAD, S.MOKHTARI, comprendre la banque, éd. Pages bleues, Alger, 2015,p08.

⁴<https://www.ecb.europa.eu/explainers/tell-me/html/what-is-a-central-bank.fr.html>

⁵MC BLAID, S.HADDAD, S.MOKHTARI, comprendre la banque, éd. Pages bleues, Alger, 2015, p08.

⁶ MC BLAID, S.HADDAD, S.MOKHTARI, comprendre la banque, éd. Pages bleues, Alger, 2015,p09.

⁷<https://www.budgetbanque.fr/banque/differents-types-banques>

⁸ HENRI GRESLIER, aide-mémoire banque, éd dunod, paris 1979, p10.

⁹ PATAT.J-P, « monnaie, institution financière et politique monétaire », éd Economica, paris, 1993, p33.

financiers regroupant les différents types des banques, les banques de détail, des banques de financement et d'investissement et banques de gestion d'actifs.¹⁰

Toutefois, la crise des subprimes a redessiné les frontières entre les deux métiers de la banque. Ainsi, dans le contexte français, la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 relative à la séparation et à la régulation des activités bancaires, vise essentiellement à instaurer une séparation entre les activités qu'elle a qualifiées d'utiles au financement de l'économie, et des activités spéculatives. En effet, les premières sont les activités de l'intermédiation du bilan traditionnelle, la collecte de dépôts et l'octroi de crédit. Les secondes sont les activités sur le marché financier, autrement dit, les activités réservées autrefois aux banques d'affaires.¹¹

3. Les fonctions de la banque

La banque assure trois fonctions qui sont la collecte de fonds, l'octroi de crédits ainsi que la fonction de trésorerie.

3.1. La collecte de fonds

La notion de collecte de fonds du public est définie par l'article 67 de l'ordonnance 03/11 du 26/08/2003. « *Sont considéré comme fonds reçus du public, les fonds recueillis de tiers notamment, sous forme de dépôt avec le droit d'en disposer pour son propre compte mais à charge de les restituer* ». ¹²

3.2. L'octroi de crédits

Parmi les principaux emplois de la banque, nous trouvons les financements à court terme, à moyen terme, à long terme et les prises de participation.

- les financements à court terme : ils représentent des concours accordés aux clients de la banque (entreprise et particuliers) en vue de solutionner un problème de trésorerie;
- les financements à moyen et long terme : on peut dire que ce sont des prêts destinés notamment au financement des investissements des entreprises et des biens durables des particuliers;
- par ailleurs les emplois, la participation des banques au financement des entreprises par la biais de prises de participations directes dans le capital de celles-ci.

On peut noter que l'octroi de prêts par la banque représente l'origine essentielle de la création monétaire.¹³

¹⁰<https://dl.ummo.dz/bitstream/handle/ummo/5837/La%20fid%C3%A9lisation%20de%20la%20client%C3%A8le%20bancaire%20%282%29.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

¹¹ IGEURGAZIZ.W, Évolution de la réglementation prudentielle et son impacte sur la stabilité du système bancaire Algérien, thèse de doctorat, Umto, 2019, p24-25.

¹² L'ordonnance 03/11 du 26/08/2003, relative à la loi sur la monnaie et le crédit, modifiée et complétée.

¹³ DESMICHET.F, « pratique de l'activité bancaire » 2^{ème} édition DUNOD, Paris, 2007

3.3. La gestion des moyens de paiement

La gestion des moyens de paiement est au cœur de l'activité de banque. Elle permet au particulier d'utiliser les ressources qui par viennent sur leur compte bancaires à l'aide chèques, de virement, de retrait, de carte bancaire....etc¹⁴

Section 2 : Les indicateurs de mesure de la bancarisation

La bancarisation est mesurée par un ensemble d'indicateur, ces dernier diffèrent selon leurs définition et parfois même leurs mode de calcul.

1. Définition de la bancarisation

Il existe plusieurs définitions, nous citons deux selon différents dictionnaires :

-selon le dictionnaire de la banque La bancarisation est : *«le processus consistant pour les banques à couvrir l'ensemble de la population (ménages, entreprises) des comptes bancaires »*.¹⁵

L'objectif des banques est de se procurer les ressources indispensables au développement de l'activité de crédit.

-selon le lexique de la banque et du marché financier La bancarisation est défini comme étant : *« un néologisme désignant l'importance du nombre d'individus qui ont un compte en banque, lorsqu'un même individu à plusieurs comptes, en parle de multi bancarisation »*¹⁶

La bancarisation représente le pourcentage de la population ayant accès au service bancaire. Une population bancarisée à 70 % signifie que les 30% restant n'ont pas accès au service bancaire. C'est donc une caractéristique qui traduit du développement d'un pays, plus un pays est développé, plus il sera bancarisé.

2. Le taux de bancarisation

Selon Y.CROZT : *« ... le taux de bancarisation d'un pays indique le pourcentage d'argents titulaires d'au moins d'un compte courant : il avoisine 100% dans les grands pays développés. Il se calcul comme le rapport entre le nombre de comptes clients des établissements de crédit (banque ou caisse d'épargne), sur le nombre de ménages. »*¹⁷ Le taux de bancarisation indique le nombre de la population qui dispose d'un compte en banque.¹⁸

Il existe une forte relation positive entre la bancarisation et le PIB, c'est-à-dire le taux de bancarisation est élevé dans les pays développé, et faible dans les pays en voie de

¹⁴<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/banque/la-banque-a-quoi-ca-sert/la-gestion-des-moyens-de-paiement>.

¹⁵ DUCLAS, Thié. Dictionnaire de la banque. 5ème éd, CANADA : SEFI, 2010, P53

¹⁶ RENDI BLANCHE, Sausi. Lexique de la banque et du marché financier. Paris : Dunod, 2009, p. 25.

¹⁷ Crozet Yves : « Dictionnaire de banque et de bourse », ARMONDCOLIN, Paris, 1993.

¹⁸ SAM.H : « Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie », faculté des sciences économiques, commerciales, et de gestion, mémoire en magister en sciences économiques, Tizi-Ouzou, 2010, p55.

développement.¹⁹ Le taux de bancarisation peut être calculé selon le type de compte comme suit :

- taux (%) de la bancarisation= nombre de comptes chèque (en banque, au CCP, ou trésor)/population active;
- taux (%) de la bancarisation=nombre de comptes de dépôts en banque/population active;
- taux (%) de la bancarisation= nombre de compte chèque en banque/population active.
- taux (%) de la bancarisation= nombre de compte chèque en banque, CCP, CNE, trésor/population active.

En parlant de taux de bancarisation seulement, l'information n'est pas complète, car cet indicateur peut s'agir de taux de bancarisation des ménages, adultes ou encore des actifs, et de se fait il serait judicieux de clarifier davantage cet indicateur.²⁰

2.1. Le taux de bancarisation des ménages

Le taux de bancarisation des ménages indique la proportion des ménages ayant au moins un compte en banque. Ici nous retenons le principe de la solidarité familiale où le compte sera utilisé par tous les membre de la famille ainsi que les moyes scripturaux, ceci constitue donc une assurance de bancarisation des revenus des ménages, Seulement cet indicateur n'est pas vraiment fiable pour des comparaisons internationales, car cette approche exclu l'individualisme lie au développement économique dans les pays occidentaux, là où le désir d'avoir une indépendance financière oblige l'individualisme de la bancarisation, contrairement aux pays d'Afrique et d'Asie. Dans les sociétés d'Afrique et d'Asie les ressources financières (ménages) sont détenue par le chef du foyer.²¹

2.2. Le taux de bancarisation des adultes

Le taux de bancarisation des adultes indique la proportion des adultes disposant d'un compte en banque.²² Dans un ménage il peut y avoir plusieurs adultes qui ont besoin de service bancaires indépendamment du conjoint ou des parents. Pour mesurer le besoin en service bancaire, cet indicateur est le plus proche de la réalité.

Seulement, dans le cadre d'une comparaison internationale, il va falloir prendre en compte deux points. Le premier point est celui de la notion de la personne adulte qui n'a pas le même contenu juridique au niveau international et le second, être adulte ne suffit pas pour être en besoin de consommer les services bancaires si cette personne n'est pas active. Telle

¹⁹ GANSINHOUNDE-A-J « comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde : situation de L'UEMOA et de la CEMAC »2008, p6 -7.

²⁰ SAM.H.OP.cit.P55.

²¹GANSINHOUNDE-A-J « comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde : situation de L'UEMOA et de la CEMAC »2008, p07.

²² SAM.H.Op.cit.p56

est la conjoncture dans les pays en voie de développement là où la monnaie fiduciaire est la plus dominante.²³

2.3. Le taux de bancarisation des actifs

Le taux de bancarisation des actifs représente la part des actifs qui dispose d'un compte en banque, il traduit la part réelle du besoin en services bancaires qui est satisfaite. Une personne économiquement active est susceptible d'avoir besoin d'un compte bancaire.

Dans les pays développés, la disposition d'un compte en banque est une nécessité quasi absolue, dans certains pays la bancarisation des revenus sont décrite par la loi, ce qui rend l'adulte dans l'obligation d'avoir un compte en banque. En revanche, dans les pays en voie de développement l'informel constitue un substitut des banques, la détention d'un compte en banque n'est pas alors une nécessité, ce qui engendre une faible bancarisation dans ces pays.²⁴

3. Les services bancaires

La banque propose une multitude de services qui sont les suivants :

3.1. Le service bancaire de base

Il est composé d'un ensemble de services proposés gratuitement par un établissement bancaire, dans le cadre du droit au compte, mais il ne comprend pas la délivrance d'un chéquier ni l'autorisation du découvert. Ce service contient :²⁵

3.1.1. Le compte bancaire

Tout personne majeure, possédant une carte d'identité et justifiant d'un domicile fixe peut ouvrir un compte bancaire. L'ouverture du compte bancaire se concrétise par une convention, qui en définit les modalités de fonctionnement, signée entre la banque et le client. Lorsque le compte est ouvert, le client reçoit de la banque un RIB.²⁶

- compte bancaire sert à déposer de l'argent pour pouvoir en disposer pour ses paiements;
- compte bancaire est consultable à tout moment par son détenteur, directement à la banque ou par Internet;
- le client peut donner procuration à une ou plusieurs personnes d'utiliser son compte mais il reste responsable de toutes les opérations effectuées;
- le compte bancaire peut être clôturé à tout moment et sans préavis par son détenteur, en envoyant à la banque un courrier recommandé avec accusé réception demandant la clôture de son compte.

²³GANSINHOUNDE-A-J, Op.cit.p07.

²⁴GANSINHOUNDE-A-J.Op.cit.p08.

²⁵ BRICE.W, ne tirez pas sur les banquiers, mythes et réalité de la banque de détail, éd : PEARSON, France, 2012, p162.

²⁶ MC BLAID, S.HADDAD, S.MOKHTARI, comprendre la banque, éd. Pages bleues, Alger, 2015, p022.

Il existe différentes sortes de comptes bancaires:

- le compte courant est un compte de dépôt qui sert aux relations courantes entre la banque et son client. Il peut également être appelé compte à vue, compte de dépôt ou compte chèques;
- le compte joint est un compte courant ouvert entre deux personnes avec ou sans lien de parenté;
- le compte épargne, lui, sert aux dépôts d'argent rapportant fréquemment un intérêt;
- le compte de titres est un compte pour les particuliers, qui permet l'investissement de valeurs mobilières;
- le compte épargne logement sert à financer un projet immobilier;
- le compte de prêts.

3.1.2. Le relevé d'identité bancaire

Les services proposés par la banque sont articulés autour d'un compte bancaire et sont identifiés par un RIB.

On parle de RIB pour un compte tenu par une banque et de RIP pour un compte tenu par la banque postale. Le RIB ou RIP se présente sous la forme d'un code numérique de 20 chiffres qui reflètent l'identification complète du compte bancaire.²⁷

3.2. Les services sur les moyens de paiement

Ces moyens de paiement sont : le chèque, le virement et le prélèvement automatique.

3.2.1. Le chèque

Le chèque est défini comme « *un titre par lequel une personne, dite tireur. Donne ordre à une banque ou un établissement de crédit assimilé, dite tirée .de payer à vue une certaine somme de l'argent ou profit d'une troisième personne dit porteur* »²⁸.

3.2.2. Le virement

Il constitue l'instrument le plus privilégié de transfert de gros montants nécessitant un traitement urgent. « *Le virement est une opération de paiement par laquelle des fonds sont transférés électroniquement d'un compte à un autre* »²⁹

3.2.3. Le prélèvement automatique

Il s'agit d'un procédé simple et pratique qui consiste en l'autorisation donnée par le client d'une banque à un organisme (public ou privé) de prendre de l'argent sur son propre compte bancaire.³⁰

²⁷ Mc BELAID, et all. comprendre la banque, Alger : Edition pages bleues internationales, octobre, 2015, p20.

²⁸ PIEDELVIÈRE, S. Instruments de crédit et de paiement. Paris : édition DALLOZ, 2000, p.155

²⁹ BOUYAL R ; le monde des paiements, édition d'organisation, paris 2005, P 25

³⁰ Mc BELAID, et all. comprendre la banque, Alger : Edition pages bleues internationales, octobre, 2015, p38.

Cette autorisation est formalisée par un contrat fixant les conditions du prélèvement. Le prélèvement automatique est utile lorsqu'il s'agit de régler des abonnements récurrents (gaz, électricité, téléphone...), des cotisations, des loyers, des mensualités de crédit, de redevance ...etc.

3.3. Les services hors intermédiation financière

Ces services sont les cartes bancaires et les opérations de crédit.

3.3.1. Les cartes bancaires

Carte délivrée par un établissement de crédit comportant, le plus souvent, une puce électronique et une piste magnétique permettant, selon le cas, d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets et/ou des retraits et des paiements auprès des commerçants. Elles sont principalement de deux types :³¹

- **les cartes de retrait** : Permettant exclusivement le retrait d'espèces auprès des distributeurs automatiques et guichets;
- **les cartes de paiement** Qui permettent en plus du retrait d'espèces de régler des achats.

3.3.2. Les opérations de crédit

Le crédit distribué par la banque s'avère indispensable pour les agents économiques afin de disposer immédiatement des fonds, pour financer leurs activités économiques et sociales. Les opérations de crédit souscrit au près d'un établissement de crédit (banque ou établissement financier spécialisé), après une analyse de la situation financière du client, les crédits aux particuliers sont regroupées dans trois catégories :³²

- **Les crédits immobiliers** : permettant de financer les biens immobiliers, il en existe plusieurs types, crédit relais, prêts à taux zéro etc;
- **Les crédits à la consommation** : regroupent les découverts, les prêts personnels affectés ou non, les crédits renouvelables;
- **Les crédits- bail** : ce sont des crédits qui permettent à une personne de jouir d'un bien dont le paiement est périodique, c'est-à-dire par mensualités ou autres fréquences de paiement arrêlée par contrat avec l'organisme créditeur.

Les Crédits destinés aux entreprises, on peut citer les suivant :

- **Les crédits d'investissements** : sont des garanties qui permettent aux entreprises d'acquérir des équipements, des biens et des matériels à leur création ou en vue de développer leur activité.

³¹ ZOLLINGER, M. Monétique et marketing. Paris : édition Dunod, 2000, p9.

³² MC, Belaid. *Op.cit.* p.48

- **Les crédits d'exploitations** : permet aux entreprises de découvrir leur besoin de trésorerie en finançant l'actif circulant de bilan, dits aussi valeurs d'exploitation. On cite les suivants :
 - **les crédits d'exploitations par caisse** : est un crédit qui est accordé sur le compte courant de l'entreprise jusqu'à un montant donné et selon certaines conditions bien déterminées, offrant ainsi une grande flexibilité d'utilisation.³³
 - **les crédits d'exploitation par signaleur** : la banque aide l'entreprise en mettant à sa disposition des fonds sous forme de crédit de trésorerie.

Section 3 : Évolution de la bancarisation en Algérie

Avant d'effectuer une analyse chiffrée sur l'évolution de la bancarisation en Algérie, il est nécessaire d'aborder les autorités du secteur ainsi l'organisation de ce dernier.

1. L'évolution du système bancaire Algérien

L'Algérie a mis en place depuis l'indépendance jusqu'en 1988, diverses réglementations en matière bancaire, permettant ainsi de financer son vaste programme des investissements, cette partie va dérouler les étapes traversées par les systèmes bancaires algériens. En effet, le système bancaire algérien a poursuivi un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes, suivant deux systèmes de gestion³⁴ différents :

1.1. De l'indépendance à 1966

Dès décembre 1962, l'Algérie se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire. Cela se traduit par la création d'une monnaie nationale, le dinar algérien, et par la création de la Banque Centrale d'Algérie, la législation algérienne confère à la Banque Centrale d'Algérie le monopole d'Emission, le statut de « Banque des Banques », de « Banque de Réserves » et de « Banque de l'Etat ».

En effet, la réglementation algérienne du commerce extérieur a pris naissance avec la promulgation du décret N° 62-125, qui avait confié à l'Etat le monopole de l'importation comme de l'exportation. La BCA ayant été instituée le 12 décembre 1962 par la loi N°62-144 fut dotée de tous les statuts « d'un institut d'émission ». Elle exerce les fonctions d'émission de la monnaie fiduciaire, de direction et de surveillance du crédit, ainsi que la gestion des réserves de change « pour maintenir les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie. »

Dès le 29 août 1962, l'Algérie a mis en place un Trésor public qui prend en charge les activités traditionnelles de la fonction Trésor, ainsi qu'une fonction exceptionnelle du financement de l'économie.

³³<https://www.guichet.public.lu/fr/entreprises/financement-aides/financement/croissance/crédit-de-caisse.html>.

³⁴Benhalima AMMOUR, Le Système Bancaire Algérien: Textes Et Réalité, Editions Dahlab, Alger, 1996, p9.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la banque et de la bancarisation

Le 07 mai 1963, a été créé la Caisse Algérienne de Développement qui apparaissait comme une direction du plan, par son rôle dans l'établissement des programmes d'investissements publics ou d'importation.

La CNEP a été créée le 10 août 1964, avait pour rôle, la collecte de l'épargne destinée à la construction du logement.³⁵

1.2. Période allant de 1966 à 1970

Cette période a été marquée par le processus de la nationalisation des banques étrangères, il y a eu aussi création de trois banques commerciales dénommées primaires.

En 1966, ce fut la création de la BNA qui disposait d'un monopole légal en matière de traitement des opérations bancaires du secteur public, agricole, industriel et commercial.³⁶

Le 29 décembre de la même année, fut créé le CPA pour le financement de l'artisanat, de l'hôtellerie, des professions libérales ainsi que des PME.³⁷

Le 01 Octobre 1967, l'Algérie venait de parachever le système bancaire Algérien, en créant la BEA qui allait avoir pour but, le développement des relations bancaires et financières nationales et avec le reste du monde.³⁸

1.3. Période allant de 1970 à 1986

A partir de 1970, un réexamen du principe de la spécialisation sectorielle des banques qui consiste à la gestion et au contrôle des opérations financières des entreprises publiques, a été imposé et adapté par l'instauration de la planification comme mode de gestion de l'économie.

Dans ce cadre, la CAD, laisse place, en Mai 1972, à la BAD, qui sera chargée du financement des investissements productifs nécessaires à la réalisation des objectifs de développement économique de l'Algérie.

En 1978, le système bancaire algérien affecte le financement des investissements dits «Stratégique» au Trésor Public, sous forme de concours remboursables à long terme. Le crédit bancaire à moyen terme est supprimé du système de financement des investissements planifiés, à l'exception de certaines activités comme le transport et les services publics.

La loi de finance de 1982 fait introduire une nouvelle doctrine. L'intervention des banques primaires dans le financement des investissements publics devrait obéir aux critères de rentabilité financière. En ce qui concerne le secteur privé, le secteur bancaire intervient

³⁵ Abdelkrim NAAS, le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché, Maisonneuve et Larose/éditions inas, Paris. 2003, 311 pages.

³⁶ Ordonnance n°66-178 du 13/06/1966 pour la création de la banque nationale d'Algérie.

³⁷ Ordonnance n°66-366 du 29/12/1966 pour la création du CPA.

³⁸ Ordonnance N° 67-204 du 01/10/1967 pour la création de la BEA.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la banque et de la bancarisation

rarement comme pourvoyeur de crédit d'investissement. Ce secteur a tendance à s'autofinancer.³⁹

Cette période s'est caractérisée par la création de deux banques primaires : la première étant la BADR, elle fut créée en 1982.⁴⁰ La seconde banque créée en 1985, est issue du CPA, il s'agit de la BDL, elle a pour rôle le financement des unités économiques locales.⁴¹

1.4. Période allant de 1986 à 1990

Il est important de relever, que la loi bancaire de 1986 relative au régime des banques, et du crédit⁴², n'a pas été mise en œuvre et ce, à cause de l'accélération du processus de réforme fondé sur les critères de rentabilité financières, car le système de financement qui a prévalu avant cette loi a connu des phénomènes corrélatifs tel que la faiblesse, voir l'inexistence de marchés monétaire et financier, un faible degré de bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit.⁴³

2. Les facteurs influençant le niveau de la bancarisation

Parmi les facteurs qui influencent le niveau de la bancarisation on cite les suivants : Les facteurs culturels, les facteurs économiques et les facteurs géographiques.

2.1. Les facteurs culturels

Ce sont les facteurs qui concernent la culture et la croyance religieuse de la population.

2.1.1. Le manque de culture bancaire par la population

Le manque de culture bancaire et l'information constituent l'un des blocages de la généralisation de la bancarisation en Algérie. Généralement, cette contrainte est très développée dans les milieux isolés, ruraux ou défavorisés, qui comptent une population importante pauvre à faible revenu, artisanale ou commerçante, qui ne partage ni les valeurs ni les habitudes socioculturelles du personnel des banques.

Les résidents de ces milieux n'ont pas de compétence financière et fiscale et sont non familiers des règlements, des formalités et des exigences administratives et dans de nombreux cas, leurs revenus ne sont pas déclarés, ils gèrent leurs engagements en dehors des circuits officiels.⁴⁴

³⁹ Benhalima Ammour (1976), p24

⁴⁰ Décret n°82-106 du 13/03/1982 pour la création de la Banque de l'Agriculture et développement rural et fixant ses statuts.

⁴¹ Décret n°85-85 du 30/04/1985. Pour la création de la Banque de Développement Local et fixant ses statuts

⁴² Loi 86-12 du 19/08/1986. Relative au régime des banques et du crédit.

⁴³ A.R. HADJ NACER, « les cahiers de la réforme, vol. n°4, éd. ENAG, 1990, p13.

⁴⁴ KEZA.PJ, « les enjeux économiques de la bancarisation en Afrique subsaharienne », économie, 2006-2008.

2.1.2. Les considérations religieuses sur le taux d'intérêt

L'Algérie est un pays musulman et dans la doctrine islamique l'argent en soi est improductif et ne sert que d'instrument de mesure de la valeur de bien. Par conséquent, l'usure ou le «*riba*» (rémunération sur les montants prêtés) est interdit par l'Islam. Car le prix de l'argent épargné n'est pas justifié, sauf s'il est investi pour créer de la richesse.

Dans ce pays, une catégorie importante de la population qui ne cesse d'augmenter, ne recourt pas aux produits bancaires. Malgré l'implication des banques islamiques (El Baraka et Salam), le problème d'accès aux services bancaires demeure important pour cette frange de population.⁴⁵

2.2. Facteur économique

Il existe plusieurs facteurs économiques qui influencent sur le niveau de la bancarisation en Algérie parmi ses facteurs on trouve les suivants :

2.2.1. L'importance de l'informel en Algérie

Le marché parallèle ou marché noir est apparu durant la période de la gestion planifiée de l'économie dans les années 1970. D'où il est constaté la fuite de la monnaie fiduciaire des circuits bancaires et l'augmentation de la thésaurisation alimentant les circuits parallèles. Les Pouvoirs Publics ont tenté de mettre des mesures d'organisation et de procédures pour lutter contre l'économie parallèle et freiner ce phénomène.⁴⁶ Ces mesures s'articulent autour de :

- l'institution du NIF en vue de confier à la Direction Générale des impôts l'immatriculation de la population fiscale;
- l'institution d'un Casier Fiscal comprenant l'ensemble des informations de sources internes à l'administration fiscale;
- la définition et la classification de l'activité informelle comme manœuvre frauduleuse.

En dépit de ces mesures, les pratiques informelles occupent une place importante dans l'économie, même s'il est difficile de mesurer son ampleur en chiffres en raison du manque de statistiques fiables.

Enfin, il y a lieu de noter que la fuite des capitaux vers les circuits informels constitue, à la fois, une conséquence de la fragilité du système bancaire (bureaucratie dans les procédures, frais bancaires, fraudes et scandales...) et une cause de la sous bancarisation de l'économie.

⁴⁵idem

⁴⁶ La loi de finance 2006.

2.2.2. La détérioration du pouvoir d'achat et l'importance du chômage en Algérie

Le fort taux de chômage et la faiblesse du niveau de vie d'une partie de la population et la politique de blocage ou d'austérité des salaires (revenus des ménages) ralentissent le rythme de progression des paiements scripturaux. En effet, la population percevant de faibles revenus recourt rarement aux produits d'épargne de la banque, d'après les chiffres avancés par l'ONS, le nombre de chômeurs est très important en Algérie. Il est estimé 1 220 000 chômeurs, soit 11,3% de la population active en 2008.⁴⁷

2.3. Les facteurs géographiques

La répartition spatiale du réseau bancaire est souvent déséquilibrée, on trouve que le réseau bancaire se concentre dans les milieux urbains au détriment des milieux ruraux et isolés.

En chiffre, soit 1073 agences de banques publiques seulement 217 agences sont implantées dans la région des hauts plateaux (qui constitue 9% de la superficie totale du pays) et 107 agences bancaires implantées dans la région du sud d'Algérie (qui constitue 87% de la superficie totale du pays).⁴⁸

Cela indique qu'une superficie de 96% du pays est moins bancarisée, en termes de densité bancaire.

Pour terminer, nous pouvons dire que pour développer l'offre des services bancaires au sein des populations sous bancarisées, il est recommandé de répartir équitablement les agences bancaires sur le territoire de la région d'une part, et investir dans la nouvelle technologie en matière de diversification des canaux de distribution des services bancaires tel que les DAB/GAB et TPE, mais également dans l'E-Banking.

3. Étude sur l'évaluation du niveau de bancarisation en Algérie pendant la période 2014-2018

Pour évaluer le niveau de la bancarisation en Algérie on doit d'abord évaluer le nombre des banques et établissement financière, le nombre des agences bancaire, la totalité des ressources collectées, les TPE, GAB/DAB et les carte CIB.

3.1. Evolution du nombre des banques et établissements financiers en Algérie

A la fin 2018, le nombre de banques et d'établissements financiers agréés en Algérie est de 28 établissements répartie entre (20) banques et (08) établissements financiers dont :⁴⁹

⁴⁷<https://www.djazairress.com/fr/lefinancier/12462>.

⁴⁸ Voir Guide investir en Algérie, année 2009, p 09

⁴⁹ Donnée collectes à partir des rapports de la banque D'Algérie.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la banque et de la bancarisation

Tableau 1: évolution du nombre des banques et établissements financiers en Algérie

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Banques publiques	6	6	6	6	6
Banques privées	14	14	14	14	14
Etablissement financiers publiques	6	6	6	6	6
Etablissement financiers privées	3	3	3	3	2
sociétés de leasing publiques	3	3	3	3	3
sociétés de leasing privées	2	2	2	2	2
Mutualité	1	1	1	1	1
Total	35	35	35	35	34

Source : Données collectées à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

Depuis 2008, date de création de la deuxième banque islamique à savoir EL Salam Bank aucune installation de banque étrangère n'a vu le jour à cause de la loi 51/49 qui a été transposée au domaine bancaire par l'ordonnance 10/04 du 26 août 2010.

3.2. Evolution de nombre d'agence

A fin 2018, le réseau des banques publiques demeure prédominant avec 1 151 agences, contre 1 145 en 2017, celui des banques privées s'établit à 373 agences contre 355 à fin 2017 et celui des établissements financiers se stabilise à 95 agences. Le total des guichets d'agences de tout le système bancaire, comptabilise 1 619 agences, contre 1 606 en 2017.⁵⁰

Tableau 2: Evolution du secteur bancaire Algérien(nombre d'agence)

	2014	2015	2016	2017	2018
A) Banques	1445	1469	1489	1511	1524
banques publiques	1113	1123	1134	1146	1151
banques privées	332	346	355	365	373
B) Établissement financiers	86	87	88	95	95
Établissement financière publics	77	78	79	79	80
Établissement financière privés	9	9	9	16	15
C) Total	1531	1556	1577	1606	1619

Source : Données collectées à partir des rapports de la banque D'Algérie.

Nous constatons que le nombre des agences bancaire en Algérie s'élève à 1619 à la fin de 2018, mais cette couverture bancaire est très loin des normes internationales avec seulement une (1) agence bancaire pour plus de 26 000 habitants.

⁵⁰Donnée collectes à partir des rapports de la banque D'Algérie.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la banque et de la bancarisation

3.3. Évolution des ressources collectées des banques

L'activitécollecte des ressources à vue et à terme des banques a connu une progression de 9.8% en 2018 contre 13.1% en 2017. En incluant les dépôts affectés en garantie d'engagement par signature (crédits documentaires, avals et cautions), le total des dépôts collectés à fin de 2018 à augmenter de 6.7% contre 12.7% en 2017.⁵¹

Tableau 3: évolution des ressources collectées par des banques

En milliards de DA

Nature des dépôts	2014	2015	2016	2017	2018
A) Dépôts à vue	4434,8	3891,7	3732,2	4499	4880,5
banques publiques	3712,1	3297,7	3060,5	3765,5	4054,7
banques privées	722,7	594	671,7	733,5	825,8
B) Dépôts à terme	4083,7	4443,4	4409,3	4708,5	5232,6
Banques Publiques	3793,6	4075,8	4010,8	4233	4738,3
dont: dépôts en devises	348,8	428,8	412,8	546,9	544,1
Banques privées	290,1	367,6	398,6	475,5	494,3
dont: dépôts en devises	56	67,2	66,6	86,5	106
C) Dépôts en garanties	599	865,7	938,4	1024,7	809,6
Banques Publiques	494,4	751,3	833,7	782,1	626,7
dont: dépôts en devises	1,4	8,8	3,9	2,1	2,9
Banques privées	104,6	114,4	104,7	242,6	182,9
dont: dépôts en devises	1,9	1,8	6,3	4,6	6,2
D) Total des ressources collectées	9117,50%	9200,80%	9079,90%	10232,20%	10922,70%
Part des banques publiques	87,74%	88,30%	87,06%	85,81%	86,24%
part des banques privées	12,26%	11,70%	12,94%	14,19%	13,76%

Source : Données collectées à partir du rapport annuel de la banque d'Algérie.

⁵¹Donnée collectées à partir de rapport de la banque d'Algérie.

3.4. Évolution annuel des TPE

Le nombre de TPE a enregistré une augmentation remarquable durant ces années, à la fin de l'année 2018 le nombre des TPE arrivant à 15 397.⁵²

Tableau 4: Evolution annuel des TPE

Années	Nombre globale des TPE en exploitation
2014	2469
2015	2980
2016	5049
2017	11 985
2018	15397

Source : Données collectées à partir du site de la SATIM.

Nous constatent que l'augmentation des TPE démontre l'intérêt d'utilisation des cartes monétiques et encourage les consommateurs et les commerçants pour passer aux paiements électroniques.

3.5. L'évolution des cartes interbancaire en Algérie

On remarque que le nombre des CIB ne cesse d'augmenter au fil des années, en 2016 et 2017 la carte CIB connaît un bond significatif avec des nombre important, à la fin de 2018 le nombre des cartes CIB est de 1056018.⁵³

Tableau 5: l'évolution des cartes interbancaires

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de cartes CIB émises	238083	391853	566520	978933	1056018

Source : Données collectées à partir du site de la SATIM

La progression que connaît la carte interbancaire au fil des années montre la volonté des pouvoirs publics à développer l'utilisation de ce nouveau moyen de paiement qui est la carte interbancaire.

⁵²Donnée collectes à partir des rapports de SATIM.

⁵³ Ibid.

3.6. L'évolution des DAB/GAB

Les DAB sont intégrés au réseau monétique interbancaire permettant aux porteurs de la carte CIB d'effectuer des retraits d'espèce et la consultation du solde.⁵⁴

Tableau 6: l'évolution des DAB

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre des DAB installée	539	573	595	640	662

Source : Données collectées à partir du site de la SATIM.

De 2014 jusqu'à 2018 le nombre de DAB installés s'est amélioré, passant respectivement de 539 en 2014 à 662 DAB en 2018. Cette progression montre qu'il y a une orientation vers la modernisation des moyens de paiement, ainsi la volonté des différentes banques d'accéder à ce service.

⁵⁴Donnée collectés à partir de rapport de la banque d'Algérie.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la banque et de la bancarisation

Conclusion

Les banques occupent une place centrale dans le système économique. Elles ont la responsabilité collective de la gestion des moyens de paiement et elles se présentent comme l'une des principaux garants de la solidité et de la compétitivité de l'économie d'un pays,

Ce chapitre nous a donné un éclairage général sur L'évolution du système bancaire algérien qui nous a permis d'avoir une vision plus détaillé de l'environnement bancaire algérien.

En Algérie, le niveau de bancarisation constitue l'une des vulnérabilités de l'économie nationale. C'est pour cela que les reforme de système ont été entrepris dans le domaine de système de paiement et de financement et qui avaient comme objectif principal l'amélioration des services bancaires de bases et du niveau de bancarisation.

Chapitre II : De la thésaurisation à l'épargne

Introduction

La thésaurisation et l'épargne sont considérées comme deux phénomènes influençant sur l'économie d'une façon opposée.

Tous les agents économiques ont des revenus, ces derniers peuvent être entièrement consacrés à satisfaire les différents besoins on dit que l'agent économique consomme il peut aussi décider de ne pas consacrer l'intégralité de ses revenus à la consommation il peut épargner, mais certaines personnes préférant garder leur argent chez eux. Cela peut être dû à un manque de confiance envers la banque L'autre raison, sûrement la plus valable, est que les banques refusent de prendre pour client des ménages très pauvres qui représentent un risque trop important, qui caractérise la relation Banque/Client, ou tout simplement qui n'ont pas assez d'argent pour ouvrir un compte, l'accroissement des besoins des agents économiques a poussé les pouvoirs publics à chercher d'autres moyens de mobilisation de l'épargne avec l'apport de nouveaux systèmes des banques.

L'épargne, constitue le premier pas vers une économie croissante, à condition qu'elle soit placée dans le circuit bancaire. Car, s'il y a un manque d'argent en circulation, cela provoque une incapacité d'investir, sans épargne on ne peut pas investir et s'il n'y a pas d'investissement il n'y aura pas de développement et sans développement il n'y a pas de progrès économique et sociale.

Donc le développement économique de chaque nation exige une source de financement qui doit reposer sur la collecte de l'épargne nationale sous ses différentes formes.

Section 1 : Aspects théorique sur la thésaurisation

Dans cette section nous allons aborder la thésaurisation qui handicape l'économie, à travers ses critères fondamentaux, ses causes, ainsi que les facteurs déterminants de la thésaurisation en Algérie.

1. Notion de thésaurisation et de déthésaurisation

Dans ce qui suit, nous allons traiter les termes de thésaurisation et de déthésaurisation sont considérées comme deux phénomènes qui influencent sur l'économie d'une façon opposée.

1.1. Définition de la thésaurisation

La thésaurisation est un prélèvement sur les circuits productifs. C'est un refus de consommer ou d'investir sous une forme quelconque.¹

La thésaurisation est un terme technique économique décrivant une accumulation de monnaie soit pour en tirer un profit ou soit par absence de meilleur emploi, et non par principe d'économie ou d'investissement productif.²

Selon J.M.KEYNS : *«Le concept de thésaurisation peut être considéré comme une approximation du concept de préférence pour la liquidité. A vrai dire, si on remplaçait la thésaurisation par la tendance à thésauriser, les deux concepts seraient strictement identiques. Mais, lorsque la thésaurisation signifie une augmentation effective des avoirs liquides, elle constitue une idée incomplète et d'ailleurs génératrice de graves erreurs si elle conduit à concevoir la thésaurisation et la non-thésaurisation comme une alternative de décisions autonomes »*³

1.2. Définition de la déthésaurisation

La déthésaurisation apparaît à l'inverse comme la remise des sommes thésaurisées dans le circuit économique. L'exemple type est celui du changement de génération, l'ouverture de la succession entraînant le dégel des avoirs thésaurisés sous leurs différentes formes, bijoux, or, achat de titre en bourse...etc.⁴

2. Les critères fondamentaux de la thésaurisation

Il existe certains critères préalables, trois d'entre eux semblent fondamentaux.

¹GUY. THUILLIER, YANN. GAILLARD, «sur la thésaurisation », Revenu économique, article N°05, septembre 1965, p796.

² MZID, W « La finance islamique : principes fondamentaux et apports potentiels dans le financement de la croissance et du développement ». Directeur à Banque Zaitouna, Tunisie. Format PDF, disponible sur : <http://rh.banquezitouna.com/upload/1451918489> (consulté le 09/11/2021 à 11:50)

³ John Maynard Keynes (2017),« théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie »Edition PAYOT et RIVAGES, Paris, 1969, 2005 pour la traduction française et 2017 la présente édition, p242.

⁴ GUY. THUILLIER, YANN. GAILLARD. Idm, p799.

2.1. L'idée de non-productivité

Il semble qu'il ne puisse y avoir thésaurisation s'il n'y a pas renonciation à tout gain monétaire, donc à un taux d'intérêt quelconque. Un compte en banque, un dépôt dans une caisse d'épargne ne sont pas en ce sens de la thésaurisation. En revanche, un dépôt dans un coffre de banque peut correspondre à une thésaurisation (monnaies anciennes, bijoux, voire billets de banque).

L'idée de non-productivité ne concerne pas seulement le thésauriseur, mais le système économique dans son ensemble: les dépôts bancaires ou en caisse d'épargne sont utilisés, par définition, dans circuit économique, il n'en va pas de même, bien évidemment, des dépôts en coffre, encore que, dans ce cas, il faille distinguer la thésaurisation proprement dite de la simple précaution: ainsi le fait de déposer dans un coffre des bons du Trésor ne saurait constituer une thésaurisation.

On constate par conséquent une certaine concordance entre deux domaines: la non-productivité dont le particulier paie sa thésaurisation n'est que la conséquence du caractère improductif de son acte sur le plan général.⁵

2.2. L'idée de durée.

Le problème consiste à distinguer la thésaurisation des simples encaisses, que la théorie monétaire répartit sur une gamme étendue, du plus au moins liquide, ce moins liquide étant constitué par les encaisses de précaution.

Il est sans doute délicat de distinguer la thésaurisation de ces dernières .d'autant que les formes peuvent en être voisines, par exemple des achats d'or.

La confusion est si aisée qu'on a vu invoquer la notion d'« encaisses thésaurisées ». Pour caractériser certaines conjonctures monétaires. Seule l'idée de durée peut permettre d'introduire la clarté nécessaire, encore que. À la limite, une thésaurisation puisse n'être que la consolidation d'une encaisse de précaution.

On considérera que la thésaurisation est effective dès lors que le terme n'en est pas fixé dans l'esprit du thésauriseur qui ne préjuge pas de la date exacte à laquelle se dénouera l'opération ; des facteurs de circonstance, événements familiaux, crise économique. Peuvent amener les intéressés à renoncer plus rapidement que prévu à une thésaurisation; mais on peut penser que la durée normale est celle d'une génération.⁶

⁵GUY. THUILLIER, YANN. GAILLARD, «sur la thésaurisation », Revenu économique, article N°05, septembre 1965, p796-797.

⁶GUY. THUILLIER, YANN. GAILLARD, «sur la thésaurisation »,Revenu économique, article N°05, septembre 1965, p797.

2.3. La volonté de thésauriser

Les encaisses des entreprises peuvent donner à penser que les personnes morales privées sont susceptibles de se livrer à une certaine thésaurisation sans doute, les éléments d'information sont-ils par trop insuffisantes pour permettre d'apporter une réponse précise à ce problème, Cependant il ne semble pas trop contradictoire dans notre système économique de supposé que des entreprises peuvent prendre des décisions économiques, que n'inspire aucune volonté spéculative dont elles n'attendent nul profit prévisible, et dont le terme n'est pas fixé; en principe on supposera donc, que la thésaurisation stricto sensu est le fait de personne physique.

Il ne faut pas se dissimuler que l'amoindrissement de la concurrence, l'existence de situation monopolistique, et rare suite à des réserves des entreprises, tendent à désintéresser ces dernières non seulement du gain immédiat, mais encore de la rationalité économique, et surtout à les délivrer du temps comme pour la thésaurisation familiale, les décisions des grandes entreprises se prennent dans certains cas à l'échelle d'une génération, ce qui rend impossible tout calcul précis de rentabilité.

Vu de l'extérieur, les phénomènes se ressemblent donc, mais, même en ce cas, la volonté spéculative ne disparaît jamais entièrement: les racines psychologiques sont différentes par nature.

Pour les petites entreprises, où il peut y avoir entre l'actif social et la fortune personnelle de l'entrepreneur, les décisions de thésaurisation de ce dernier peuvent correspondre à des encaisses de précaution de sa firme, les deux motifs se conjuguant à l'intérieur d'une volonté unique. Nous poserons donc que la thésaurisation est un prélèvement de liquidités effectué par des individus, pour une durée non définie et à des fins non productives. Dès lors les frontières peuvent être tracées avec quelques chances de réalisme.⁷

3. Les causes de la thésaurisation

La thésaurisation prend son origine dans deux situations, la défiance envers le système financier et la défiance envers la monnaie.

3.1. Défiance envers le système financier

Lorsque les ménages ont moins confiance dans le système financier, ils ne souhaitent plus que leur épargne soit inscrite sous forme de monnaie scripturale (écriture comptable). Cette défiance a souvent pour origine une crise économique majeure. La solidité financière des

⁷<https://www.libres.org/abecedaire/Glossaire-1/T/THESAURISATION-311>.

banques est alors remise en cause comme cela a été le cas par exemple lors de la crise des subprimes en 2008. On peut alors assister à un phénomène de bank-run⁸.

Tous les agents économiques voient leur compte bancaire et préfèrent conserver leur argent en espèces. Ce phénomène, s'il n'est pas contrôlé, peut conduire à une crise économique et financière encore plus grave menant à une dépression économique.⁹

3.2. Défiance envers la monnaie

Si les ménages n'ont plus confiance dans la monnaie nationale, ils thésaurisent. Cette défiance peut avoir plusieurs causes.

La première, si l'hyperinflation¹⁰. Étant donné que la monnaie une grande partie de sa valeur, les agents économiques préfèrent conserver leur épargne en dehors de circuit économique. L'objectif est de se constituer une réserve pour se prémunir contre une période difficile.

L'autre cause de cette défiance envers la monnaie nationale, cela peut être l'instabilité politique est la corruption qui en découle. C'est le cas dans de nombreux pays de tiers monde. Faute de pouvoir utiliser ces liquidités pour les faire fructifier, les agents économiques préfèrent thésauriser.¹¹

4. La situation de thésaurisation en Algérie

Les banques algériennes ont noté, au cours des dernières années une véritable régression en matière de collecte de l'épargne, dans ce point nous allons voir la situation de thésaurisation en Algérie.

4.1. L'argent thésaurisée en Algérie

Comme nous l'avons défini précédemment, thésauriser, c'est l'action d'accumuler de l'argent, c'est de le stocker sans le dépenser ni le faire fructifier. La croissance économique de l'Algérie s'est ralentie depuis 2015, dans le sillage de la chute des prix pétroliers et de la baisse des dépôts des particuliers et des entreprises. « La quantité de billets en circulation était estimée à 4018 milliards de dinars, soit 25% du PIB à la fin de 2015, contre 3206 milliards de dinars en 2013 soit 19,5% du PIB. Ce montant a continué à augmenter sensiblement puisque

⁸Un bank-run est un terme anglophone pour désigner une panique bancaire.

⁹BRUNO. DUPRAY, « Qu'est-ce que la thésaurisation », février 2019.(consulté le 09/11/2021 à 13:15). <http://www.centralcharts.com>

¹⁰L'hyperinflation également appelée inflation galopante, est une situation économique de hausse extrême de taux d'inflation au sien d'une zone géographique.

¹¹BRUBO. DUPRAY, idm .(consulté le 09/11/2021 à 13:35)

le gouverneur de la Banque d'Algérie l'estimait à près de 4780 milliards de dinars (soit plus 40 milliards de dollars) au 31/12/2017 ».¹²

A la connaissance plus précise de la masse monétaire hors banque s'ajoute une évolution sur le plan conceptuel, l'argent thésaurisé par les algériens n'est pas celui qui finance l'économie informelle, pour la Banque d'Algérie, la monnaie en circulation hors banque se répartit en encaisses transactionnelles et thésaurisation pour un montant estimé entre 1500 et 2000 milliards de dinars aux près des entreprises et ménages, alors que le reste représente la circulation fiduciaire dans l'économie informelle, soit un montant allant entre près de 2680 et 3200 milliards de dinars.¹³

4.2. Les facteurs déterminants de la thésaurisation en Algérie

Il existe plusieurs raisons qui poussent les ménages et les entreprises algériennes à préférer de garder leurs argents cachés dans des bas de laine de façon croissante. Certaines sont les suivantes :

- manque de confiance représente le facteur essentiel qui influence sur la mentalité des citoyens algériens suite à la confiance éraflée par l'affaire de Khalifa Bank;
- manque d'action marketing, la communication est essentielle afin que la banque puisse démontrer ses nouveaux produits soit par les réseaux sociaux, soit par les multicanaux, ou par l'organisation des journées portes ouvertes;
- l'évasion fiscale, ou la fuite des impôts est un phénomène qui touche désormais tous les secteurs, aucun domaine n'est épargné, ce qui encourage l'épargne oisive;
- manque de sensibilisation, la banque n'essaie pas de convaincre les entreprises et les ménages sur le danger que peut arriver en gardant leurs argents chez eux (vol et incendie);
- insuffisance des moyens de paiement scripturaux offerts par le marché monétaire;
- la lourdeur des documents exigés dans le dossier administratif; d'ouverture de comptes;
- manque de garanties présentées par la banque à ses épargnants, c'est le risque de non remboursement, le taux de ce dernier représente 20% du montant placé en cas de déficit;
- la disponibilité, les personnes préfèrent garder leurs argent chez eux car ils peuvent à tout moment y accéder en cas de besoin, alors que les mettre en banque représente des déplacements, de faire une chaîne, ainsi que le manque de liquidité.

¹² <https://www.tsa-algerie.com/comment-la-banque-dalgerie-cherche-a-capter-largent-qui-circule-en-dehors-ducircuit-bancaire>.

¹³ <https://www.tsa-algerie.com/comment-la-banque-dalgerie-cherche-a-capter-largent-qui-circule-en-dehors-ducircuit-bancaire>.

Section 2 : Aspects théoriques sur l'épargne

Dans cette section nous allons traiter le concept de l'épargne : ses sources, ses motifs, ses formes, ses types, ainsi que ses déterminants.

1. Définition de l'épargne

Pour commencer, il est nécessaire de définir le terme d'épargne. Au sens courant, épargne signifie faire des économies, mettre en réserve, sauvegarder.¹⁴ Les dictionnaires modernes définissent l'épargne comme étant « *l'économie dans la dépense* » c'est la fraction de revenue qui n'est pas consacré à la consommation.

Autrement dit : l'épargne est un acte par le quelle un agent économique conserve momentanément ou à longue durée une partie de son revenue qui n'est pas atteinte par des objectifs de consommation de produits durables, ou en contrepartie de présentation de service. On peut exprimer l'épargne par l'équation¹⁵ : $\text{Épargne} = \text{revenue} - \text{consommation}$.

D'après JM Keynes, « *l'épargne est ce qui reste de revenu après avoir choisi un certain niveau de consommation qui ne peut différer de l'addition à l'investissement* ». ¹⁶

2. Les sources de l'épargne

L'épargne de la nation est la somme de celle des ménages, des entreprises et de l'état.¹⁷

2.1. L'épargne des ménages

C'est la part non consommée de leur revenu. « *Elle répond à plusieurs motivations : accumuler des ressources en prévision d'une grosse dépense, s'acquitter d'une dépense déjà faite, se couvrir contre les risques multiples, ou tout s'simplement, s'enrichir* »¹⁸

2.2. L'épargne de l'entreprise

C'est la différence de ce qu'elle produit et ce qu'elle s'acquitte en salaires et en frais financières pour rémunérer les deux facteurs de production que sont le travail et le capital. Cette épargne permet à l'entreprise d'autofinancer tout ou partie de ses dépenses d'investissement sans avoir besoin de s'endetter ou de faire appel à des actionnaires.

Plus le niveau d'épargne est élevé, plus l'entreprise peut avoir accès à des financements bon marché qui lui servent à augmenter ses capacités de production et à produire davantage en distribuent ainsi plus de revenus à ses salariés et à la collectivité. Il est donc indispensable pour l'entreprise d'avoir une bonne mesure de cette variable.

¹⁴ C.D.ECHAUDÉMAISON, Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, édition NATHAN, 2002.

¹⁵ VILLIER PATRICK, « Macroéconomie. Consommation et épargne », Ed la découverte, PARIS, 1997, p05.

¹⁶ SAMUELSON Alain, « les grands courants de la pensée économique », OPU ALGER, 1997, p117.

¹⁷ M.GILLIS, D.H.PERKINS, M.ROEMER, D.R.SNODJIRASS, « économie du développement », éd.BALISES, Belgique. 1998.p263

¹⁸ J.RIVOINE, « l'épargne », Que sais-je ?, PARIS, 1981, p21.

2.3. L'épargne de l'État

Il est d'une toute autre nature puisque ce dernier ne produit rien, en revanche, il prélève des impôts sur les ménages et les entreprises, et il en consomme une partie sous forme de dépense publique. La différence constitue son épargne. On observe un excédent budgétaire lorsque les recettes suffisent pour financer la totalité des investissements publics. Dans le cas contraire, un déficit budgétaire apparaît.

Souvent complexe, l'épargne nationale reflète la capacité d'un pays à préparer son futur en finançant lui-même ses investissements pour réaliser la croissance économique.

3. Les motifs de l'épargne

Les facteurs qui incitent les ménages sont multiples :¹⁹

- l'épargne de précaution par peur de l'incertitude : elle permet de se protéger et se couvrir contre les risques de la vie (chômage, maladie, accident...). L'épargne ici est considérée comme une réserve;
- la constitution d'un patrimoine : devenir le propriétaire de son logement pour éviter de payer un loyer, augmenter son capital pour léguer à ses descendants...etc;
- l'épargne de liquidité : la monnaie est une réserve de valeur est un moyen d'échange qui permet d'effectuer une dépense de consommation importante dans un futur proche (voiture, voyage...);
- l'épargne de spéculation : la spéculation consiste à acquérir des titres financiers (actions, obligations...) en espérant les revendre à la hausse pour obtenir une plus-value. L'épargne ici est en fonction de l'anticipation des prix des différents actifs financiers.

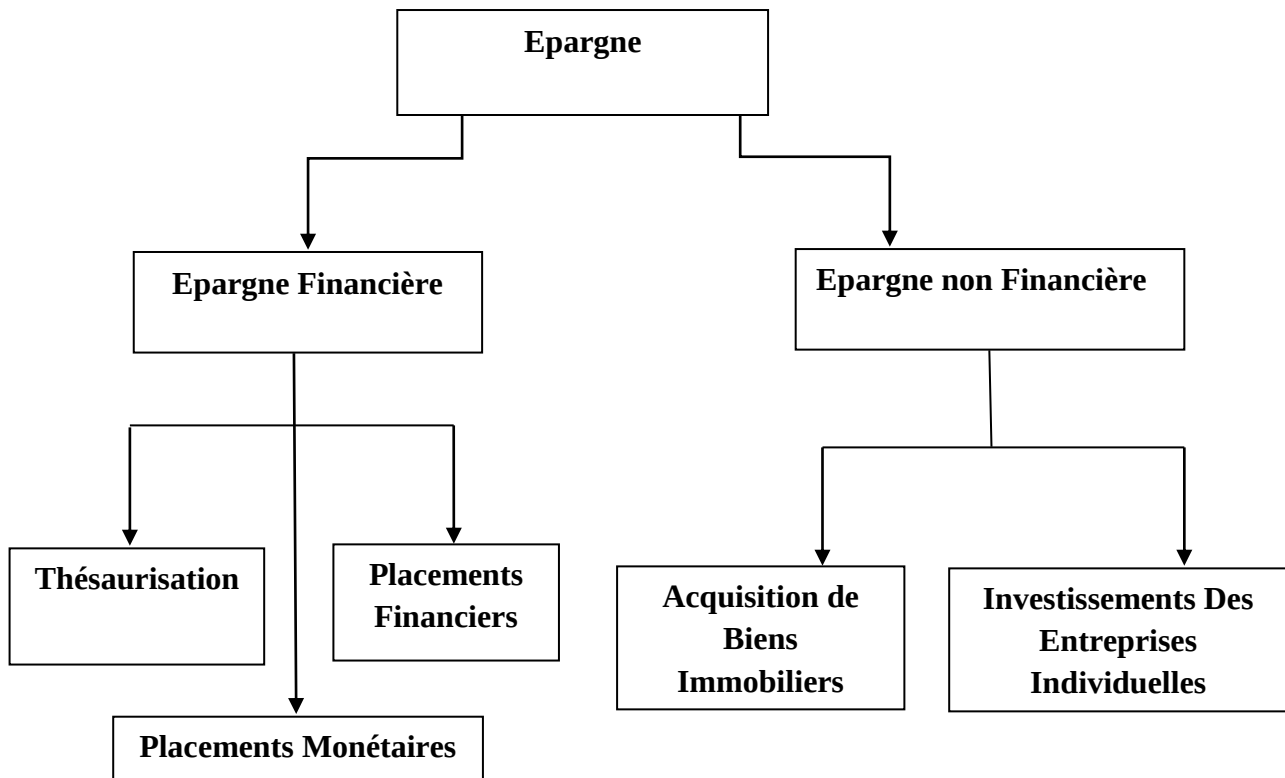
En conclusion, tous les agents économiques épargnent tout simplement pour s'enrichir. Pour l'entreprise, l'objet de l'épargne s'effectue surtout en vue d'investissement tandis que l'administration publique épargne pour effectuer des dépenses publiques, A ce titre, l'épargne peut prendre diverses formes.

4. Les formes de l'épargne

On distingue deux formes d'épargne, dans le premier point nous allons aborder l'épargne financière qui est un solde qui retrace la différence entre les variations des actifs détenus par les ménages et celle de leur passif, et l'épargne non financière qui est la partie du revenu qui permet de financer les investissements des immobiliers (achat de logement). On distingue deux catégories d'épargne. Le schéma ci-après les montre clairement :

¹⁹ « Le comportement d'épargne des ménages », problèmes économiques, N°2121, 19 avril 1989, p08-10.

Figure 1: L'épargne financière et l'épargne non financière



Source : J.LONGATTE, P.VANHOVE, « économie générale », Dunod.

L'épargne est la part du revenu qui reste disponible pour accumuler des actifs physiques et des actifs financiers. Nous remarquons que l'épargne des ménages peut être financière, comprenant des moyens des paiements comme les billets, les pièces, les comptes chèques...etc.; et l'ensemble des placements financières des ménages (assurance-vie, actions, obligations, dépôts à terme...). L'épargne conservée sous formes des billets et pièces nous faisant par l'objet d'un placement productif, s'appelle thésaurisation. Celle-ci correspond aussi à une épargne financière. Nous constatons donc que l'épargne peut être de court ou de long terme. Elle peut être aussi non financière avec principalement : l'investissement immobilier (achat de logement) et l'investissement des entreprises individuelles. L'épargnant, dans tout cela, va arbitrer entre différentes formes d'épargne en fonction de paramètres tels que la liquidité, la sécurité et la rentabilité.²⁰

5. Les types de l'épargne

Chaque fois qu'il y aura non dépense d'une partie du revenu d'un individu, ces conséquences se produiront, et cela qu'elle que soient les origines ou les causes de l'attitude d'épargne. Ces origines peuvent être diverses, nous présenterons d'abord la forme la plus simple d'épargne (l'épargne spontanée) pour arriver vers la plus complexe (l'épargne forcée).

²⁰ G.LHOMME, « l'épargne aujourd'hui », problèmes économiques, octobre 2001, N°2734, p17.

5.1. L'épargne volontaire

L'épargne que réalise un individu est généralement librement et spontanément décidée. Celui-ci décide consciemment de ne pas consommer une partie de son revenu, c'est le cas classique qui, traditionnellement est le plus souvent considéré.²¹

Un particulier, une entreprise ou une quelconque société qui est une personne morale peut aussi, au lieu de consommer la totalité de ses profits, en prélever une part pour la réinvestir. Là encore, nous sommes en présence d'une décision prise librement, c'est une épargne volontaire, mais du point de vue des actionnaires qui n'ont peut-être pas été consultés nous parlons maintenant d'une épargne forcée.

5.2. L'épargne forcée

C'est l'épargne réalisée par un agent du fait de la décision des autres agents économiques (impôts, cotisation sociale, ...etc.).

L'épargne forcée est l'excès de l'épargne effective sur la somme qui serait épargnée s'il existait une situation de plein emploi dans un équilibre de grande période.²²

6. Les déterminants de l'épargne

Les déterminants de l'épargne sont principalement le niveau de revenu disponible. Il existe plusieurs déterminants, on distingue entre ceux à caractère économique, et ceux à caractère social.

6.1. Les facteurs économiques

Plusieurs facteurs pouvant expliquer la récession d'épargne : satisfaire dans le futur une dépense importante, faire face à des événements non prévus, constituer un patrimoine.

6.1.1. Le revenu et la richesse :

L'épargne est une fonction croissante de revenu; selon J.M KEYNES, pour augmenter l'épargne il faut les hauts revenus et maintenir les faibles revenus pour la consommation minimale.²³

BIALES a indiqué: *«l'épargne dépend du revenu, du rythme auquel les biens d'investissements sont introduits»*.²⁴

Donc l'épargne ou la proportion à épargner est étroitement dépendante du revenu de chaque agent économique.

²¹M.HAMRIOUI. « l'épargne volontaire et spontanée, Expérience algérienne », SNED, Alger, 1975, p65.

²²KEYNES, « théorie de l'emploi de l'intérêt de la monnaie » traduit de l'anglais par J. de Largentaye, 1969, p103.

²³RIGZUT Alyos ; fiche technique de l'épargne 30/01/2001, ouvrage PDF.

²⁴3 BIALES.CH, « question sur l'épargne », ouvrage PDF

6.1.2. L'investissement

Dans la théorie d'HARROD « *le déséquilibre entre l'investissement et l'épargne* », a constaté deux résultats »²⁵

- si la proportion à épargner est plus forte que la propension à investir (une dépression), dans ce cas ça peut aboutir à une situation de thésaurisation;
- si la proportion à épargner est plus faible que la propension à investir (une pression inflationniste). Cette situation va affaiblir la possibilité de l'épargne.

6.1.3. L'inflation et le risque

L'insécurité sociale et politique est un résultat de l'inflation et de l'incertitude, ces deux phénomènes encourageant la consommation immédiate, tendent à placer l'épargne vers des actifs réels, considérés comme une couverture contre le risque monétaire, ou suscitent la fuite des capitaux.²⁶

6.2. Les facteurs sociaux

On trouve deux facteurs à caractère social qui existent et qui influencent sur l'épargne.

6.2.1. Le cycle de vie

On considère que l'épargne dépend de son âge, donc de la durée de placement. La banque peut appliquer un taux plus élevé si le dépôt est placé sur une échéance lointaine (intérêt simple ou composé).²⁷

6.2.2. La catégorie socioprofessionnelle

Les catégories socioprofessionnelles supérieures ont tendance à mettre plus de côté que les catégories socioprofessionnelles inférieures (ceci est partiellement expliqué par la théorie keynésienne selon laquelle ce sont les revenus qui déterminent l'épargne).²⁸

Section 3 : Les moyens de collecte des dépôts bancaires

Les clients des banques peuvent déposer leur argent et leurs valeurs sur divers comptes ou plan, et pour cela il est nécessaire de rappeler dans ce qui suit les grands moyens mis en œuvre par la banque dans le but d'attirer la clientèle et d'offrir un meilleur service pour eux, tel que le taux d'intérêt.

²⁵ BABEAU André, « L'épargne dans son environnement », revu Banque, janvier 2008, P60.

²⁶ Pierre JACQUEMONT et Marc RAFFINOT, « La nouvelle politique économique en Afrique », édition n°1, paris, édition : EDICEF ; 1993, p 198.

²⁷ JACQUENOT. P, RAFFINOT. N, « la nouvelle politique économique en Afrique », EDICAF, 1993, p198-199

²⁸ <http://www.dcg.jesf.fr>

1. Les moyens mis en œuvre par la banque pour attirer la clientèle

Le développement économique ainsi que la demande toujours croissante des clients, incitant les banques à apporter des changements, et développer leurs produits pour une meilleure adaptation aux besoins du marché.

1.1. L'implantation des guichets de banque

L'objet de la banque est de tisser un réseau de clientèle le plus large possible. Elle vise à toucher les commerçants, les industriels..., les personnes physiques et morales. Pour faire face la concurrence, son implantation est naturellement le résultat d'une étude de marché.

L'implantation des guichets ou distributeurs automatique de banque est aujourd'hui déterminante dans les stratégies de développement de réseaux et de rapprochement avec les clients et les prospects. Il est donc essentiel de connaître la localisation des GAB/DAB des concurrents bancaires, mais aussi des assureurs.

L'implantation bancaire est l'ouverture des guichets relevant de la stratégie et de la politique de rapprochement de la banque de sa clientèle. L'agence constitue la structure de base de la banque, elle doit être en mesure grâce à ses structures d'accueil et de traitement efficace de satisfaire sa clientèle, quel que soit sa nature et son secteur d'activité.

1.2. La publicité

En plus d'une implantation stratégique, la banque multiplie les opérations de publicité. La publicité s'est développée à notre époque, elle se charge de mettre en évidence les avantages que procure l'ouverture d'un compte.²⁹

« On peut encore inclure dans la publicité, des initiatives telles que l'ouverture des bureaux provisoires dans les foires ainsi qu'à certains égards, l'installation de bureaux de change dans les gares, aéroports, ou manifestations publiques. »

La communication publicitaire s'appuie sur deux principaux types de moyens publicitaires:

- la publicité sur lieu de vente (affichettes, dépliants...);
- la publicité hors lieu de vente : les médias (presse, télévision, radio).

1.3. Le personnel qualifié

Il est indéniable que le personnel doit veiller à la préservation de l'image de la banque, car c'est lui qui fait sa réputation en les astreignant à une discipline rigoureuse, et à un comportement exemplaire.

²⁹Galacsi « Les systèmes d'information : analyse et conception » Ed. Dunod, PARIS, 1996, p 80.

Le personnel doit être considéré comme l'un des principaux véhicules de l'image de la banque sur tous les plans (accueil, capacité d'information, rapidité de traitement...).³⁰

1.4. La garantie des dépôts

L'article 118 de l'ordonnance 10 /04 du 01 septembre 2010 relative à la monnaie et au crédit stipule que « les banques doivent participer au financement d'un fonds de garantie des dépôts bancaires en monnaie nationale, créé par la banque d'Algérie ».

Chaque banque est tenue de verser au fonds de garantie une prime annuelle de garantie d'un pour cent au plus du montant de ces dépôts. Le conseil fixe chaque année le montant de la prime visée à l'alinéa précédent. Il fixe le montant maximum accordé à chaque déposant.

Les dépôts d'une personne auprès d'une même banque sont considérés, pour les besoins du présent article, comme un dépôt unique même s'ils sont en diverses monnaies.

Cette garantie ne pourra être mise en jeu qu'en cas de cessation de paiement de la banque. Elle ne couvre pas les montants avancés par les banques entre elles ».³¹

2. Les avantages et les obstacles de la collecte des dépôts bancaires

La fonction principale de la banque est la collecte des dépôts au passif et l'octroi de crédit à l'actif, mais ces opérations comme a des avantages a des obstacles, tels que :

2.1. Les avantages des dépôts bancaires

Dans ce point, nous allons voir les avantages des dépôts pour les déposants et pour le banquier

2.1.1. Les avantages des dépôts bancaires pour les déposants

Ces avantages sont multiples, nous pouvons citer :

- **la sécurité** : la relation entre la banque et son client c'est la confiance, et il est essentiel de la préserver en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires et ce notamment pour la sécurité des transactions de paiement.³²

Pour éviter les risques de vol, perte, incendie... les personnes peuvent toujours placer leur monnaie au niveau des banques, donc le banquier doit veiller à la sécurité des dépôts et les rendre disponibles et liquides à la demande ou au terme du contrat de placement.

- **la rentabilité** : les intérêts sont décomptés de la remise à la date d'échéance plus un jour de banque.

³⁰Patrick Monassier, « L'Entreprise : Organisation et Fonctionnement », éd economica, PARIS, 2010, p70.

³¹Article 118 de l'ordonnance 10/04 du 01 septembre 2010 relative à la monnaie et au crédit.

³² <https://www.fbf.fr/la-banque-des-particuliers>.

Chapitre II : De la thésaurisation à l'épargne

Quand il y a moins de dix jours entre les deux dates, le banquier prend forfaitairement dix jours. Il applique un jour supplémentaire de report d'échéance lorsque la date d'échéance ne tombe pas un jour ouvrable.³³

Les personnes qui ont un surplus de monnaie peuvent les placer dans les banques à échéance avec un taux d'intérêt, ainsi ils sont assurés par rapport à leur argent en même temps la somme initialement placée sera augmentée.

- **la disponibilité** : par l'utilisation des instruments de paiement que la banque met à la disposition de ses clients (carte de crédit, carte de paiement, le chèque....) ces derniers peuvent disposer immédiatement de leur argent et cela pour faciliter la transaction entre les agents économiques qui ont des comptes auprès des banques et pour ne pas avoir à transporter des sommes importantes de monnaie. Donc, on peut dire que cette possibilité de retrait des fonds à tout moment est l'un des avantages des dépôts bancaires pour les déposants.

- **la confidentialité** : tous les acteurs de la banque sont tenus par le secret bancaire. Ce secret bancaire interdit à toutes les banques de divulguer des informations concernant les comptes ou même la vie privée de leurs clients. La révélation d'information sur un client est illégale et si cela venait à arriver, la banque sera sanctionnée devant une juridiction pénale.

La qualité première attendue du banquier a toujours été celle du respect de la confidentialité, sœur jumelle de la discrétion. En tout temps cette confidentialité sur les affaires des clients a été conservée et maintenue comme principe sacré.³⁴

2.1.2. Les avantages des dépôts bancaires pour le banquier

Les dépôts bancaires sont les principaux composants des ressources de la banque, Ils constituent la partie la plus intéressante de son activité, c'est-à-dire les opérations de crédit, la prise de participation, La mise des surliquidités dans le marché interbancaire, et la rentabilité.

- **l'octroi des crédits** : Si le particulier peut disposer de ressources suffisantes pour assurer ses besoins, il arrive fréquemment que ses disponibilités du moment l'empêchent d'envisager la réalisation d'un projet.

Pour cela, il peut se tourner vers son banquier qui est à même de l'aider à faire face à différents besoins : difficultés passagères de trésorerie, dépenses exceptionnelles, dépenses d'équipement ou d'investissements mobiliers....

Conformément à l'article 2 du code de commerce, les actes accomplis par la banque sont des actes de commerce. Parallèlement à la collecte des dépôts elle octroie des crédits.

³³Guilès.G, « les opérations bancaires et leur fondement économique », ed DUNOD, p155.

³⁴Jerez. OLIVIER, « Le secret bancaire », Ed banque éditeur, PARIS, 2003, p 117

Chapitre II : De la thésaurisation à l'épargne

Le crédit au sens de l'article 68 de l'ordonnance 10-04 du 1 septembre 2010 est « *tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel que l'aval, cautionnement ou garantie* ». ³⁵

Que ce soit aux entreprises ou aux particuliers, les banques accordent les crédits pour diverses raisons.

- **prise de participation** : certaines banques participent au financement des entreprises par le biais de prises de participations directes dans le capital de celle-ci. En achetant des actions dans des (SPA).

- **la mise des surliquidités dans le marché interbancaire** : si une banque est en excédent de trésorerie, elle mettra à la disposition des banques en situation de déficit de trésorerie le surplus dans le marché monétaire. Souscription des bons de trésor à des taux d'intérêt du marché, et des obligations. ³⁶

- **la rentabilité** : la collecte de ressources et l'octroi de financement représentent les fondements de l'activité et du rôle économique des banques. A la différence des autres activités réalisées par les banques (prestation de services, fonction d'intermédiation sur les marchés...), qui génère des commissions diverses, cette activité d'intermédiation produit une marge financière, celle-ci provient de la différence entre les produits sur les emplois et les coûts des ressources collectées. ³⁷

2.2. Les obstacles de la collecte des dépôts bancaires

En dépit du développement des moyens et des sources de financement, et en dépit de tous leurs efforts en vue d'attirer la clientèle, les banques font face à de multiples obstacles pour collecter les ressources nécessaires à l'exécution de leurs activités.

- **la concurrence** : la concurrence est devenue actuellement très ardue dans le secteur bancaire, à cause des nouveaux acteurs qui ont récemment investi le marché. Ces derniers risquent d'attirer les clients fortement connectés, grâce à leurs technologies innovantes, l'arrivée des enseignes digitales sur le marché bancaire est une réelle menace pour les banques traditionnelles étant donné que ces dernières arrivent à peine à être en phase avec le rythme de vie actuel, qui est lié avec les technologies et la connexion sur internet.

En Algérie, il fut un temps où la concurrence est pratiquement insignifiante puisque le domaine bancaire est monopolisé par l'Etat qui a spécialisé chacune d'elle dans un secteur

³⁵Article 68 de l'ordonnance 10/04 du 01 septembre 2010 relative à la monnaie et crédit

³⁶GUILLES.G, « les opérations bancaires et leur fondement économique », ed. Dunod, PARIS, 2000, p208.

³⁷ Document interne de la CNEP-Banque.

Chapitre II : De la thésaurisation à l'épargne

donné. Depuis la loi 90/10 du 14 avril 1990 qui a institué la déspecialisation des banques, ces dernières doivent faire face à une concurrence toujours croissante entre elles.

Cette concurrence est dû principalement à :

L'ouverture du système bancaire Algérien au capital étranger et aux banques étrangères, aux capitaux nationaux des secteurs privés, La concurrence interbancaire, La concurrence avec la société d'assurance.³⁸

- **le risque de liquidité** : la banque en tant qu'intermédiaire financier est exposée au risque de liquidité. Ce risque peut déclencher une panique bancaire.

Ce dernier est l'un des risques majeurs de l'activité bancaire. Il convient de définir ce risque et présenter ses aspects et les conditions de sa survenance.

Le risque de liquidité peut être défini comme : « *le risque pour un établissement de crédit de faire face, à un moment donné, à ses engagements pour la mobilisation de ses actifs* », les risques de liquidité consistent en l'incapacité d'un établissement de crédit de faire face à des demandes de paiement de la part de sa clientèle.³⁹

- **la thésaurisation** : en économie, la thésaurisation est le fait de conserver des richesses en dehors du circuit économique. Il peut s'agir de monnaie fiduciaire (billets de banque ou pièces) mais également de tout objet ayant une valeur (Or, bijoux...). Ces liquidités sont improductives, elles ne participent pas à l'activité économique.⁴⁰

- **interdiction de la Riba** : la finance islamique interdit la Riba qui veut dire augmentation englobe l'intérêt dans toutes ses formes, qu'il soit excessif ou modéré. « Profit ou gain illicite découlant d'une inéquivalence dans la contre-valeur des prestations réciproque au cours de l'échange de deux ou plusieurs biens de la même espèce, du même genre et régis par la même cause efficiente. »⁴¹

- **manque de confiance** : la confiance attire les clients et les encourage à rester. La confiance permet aux banques d'accéder à l'information qui leur permet d'améliorer leurs services.

En particulier, le faible niveau d'engagement et le manque d'intimité des chargés de clientèle envers leur clients nécessitent de poursuivre les actions d'amélioration ou d'adaptation afin de pouvoir reconstruire une relation de confiance et de qualité avec leurs clients.⁴²

³⁸ Document interne de la CNEP-Banque.

³⁹ BESSIS. Joël, « gestion des risques et gestion actif passif des banques », DALLOZ, PARIS, 1995, P145

⁴⁰ <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/34-analyse-fondamentale/1014-definition-thésaurisation>

⁴¹ Gueranger.F, « Finance islamique : une illustration de la finance éthique, Ed DUNOD, Paris, 2009, p34.

⁴² <https://www.journaldunet.com/economie/finance/1087268-banques-comment-regag>.

Conclusion

De façon générale ce chapitre démontre, que le phénomène de la thésaurisation est complexe et difficile à maîtriser vis-à-vis de plusieurs facteurs. Et touche au développement économique des pays, en particuliers ceux en voie de développement, à cause d'une part, la fragilité de la relation entre les banques et la population, et d'autre part, la domination du secteur informel.

Le développement économique de chaque nation exige une source de financement qui doit reposer sur la collecte de l'épargne nationale sous ses différentes formes. Pour cela, un observatoire de l'épargne doit être mis en place par les banques, afin de mettre en place des mécanismes adaptés pour mieux drainer des fonds.

Les dépôts bancaires présentent une multitude d'avantages que ce soit pour la banque qui arrive à exercer son activité grâce à ces derniers ou pour le déposant, ainsi que certains obstacles qui entravent leur mobilisation.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Introduction

Dans Le présent chapitre, nous présentons en premier lieu l'organisme d'accueil la CNEP-Banque, son historique, et ses caractéristique, ainsi que l'agence 208 de DBK, Aujourd'hui la CNEP-Banque représente l'une des plus puissantes banques primaires Algériennes compte tenu de ses activités, ses parts de marché ainsi que son chiffre d'affaire réalisé annuellement.

Pour faire face à la concurrence actuelle et future, la CNEP-Banque à pour obligation de proposer des différentes techniques pour drainer l'argent thésaurisé, afin de satisfaire sa clientèle et d'acquérir d'autres clients, l'agence CNEP-banque (208) doit fournir des efforts et d'améliorer des différentes produits qu'utilise avec sa clientèle, D'ailleurs la CNEP-banque a un large éventail de produit pour satisfaire un grand segment de clientèle, ainsi qu'elle fait partie des plus anciennes entreprises financières en Algérie. Au raison de manque d'information et de la pratique nous avons traité quelque mémoires qui a abordé des notions qui présente les différents produits de la CNEP-Banque.

Pour mieux savoir les besoins de la population pour les attirés afin d'épargner, nous avons lancé un questionnaire auprès d'un échantillon de la population de la wilaya de TIZI-OUZOU, pour qu'on puisse étudier leurs avis pour que la CNEP-Banque améliore ses produits selon les besoins de la population.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Section 1 : La présentation de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque joue un rôle essentiel dans la vie économique, en ce sens, elle est l'une des moteurs du système bancaire algérien. Toutefois, à la différence de l'entreprise, la CNEP-Banque est un intermédiaire qui est à la recherche des capitaux. En effet, la CNEP-Banque, répond aux besoins de financement aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers en octroyant des divers crédits : crédits d'investissement, crédits à la consommation et crédits hypothécaires. Pour mieux répondre à ce besoin, la CNEP-Banque a développé depuis sa création jusqu'à notre jour, une structure bancaire qui s'adapte à ses nouvelles fonctions notamment la collecte de dépôts et l'octroi de crédit. A cet effet, la première section de ce chapitre est consacrée à la présentation de la CNEP-Banque.

1. La Caisse National d'Épargne et de Prévoyance

Cette banque est spécialisée, depuis sa création, le 10 août 1964, dans la collecte de l'épargne. La CNEP finance également, les projets d'acquisitions et de renforcement des entreprises de réalisation des entreprises de production de matériaux de constructions et des entreprises de réalisation intervenant en amont bâtiment. Par ailleurs, la CNEP-Banque intervient dans le financement des projets d'investissements dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, de la pétrochimie ou de l'aluminerie.

La CNEP avait pour mission la collecte de l'épargne. Elle devient CNEP-Banque en 1997. La CNEP-Banque conserve cette spécialité encore. Elle a, en outre, pour objet le financement des crédits immobiliers aux particuliers, celui de la promotion immobilière et le financement des entreprises.

1.1. L'historique de la CNEP-Banque

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque est une institution financière créée par la loi n°64-227 du 10 août 1964, succédant à l'ancienne institution française qui est la CSDCA, sa mission principale est la mobilisation et la collecte de l'épargne. La première agence de la CNEP a été ouverte, officiellement, le premier mars 1967 à Tlemcen. Cependant, le livret d'épargne était déjà commercialisé, depuis une année. La CNEP est, aujourd'hui, une SPA dont le siège social se situe à Alger. Dès sa création jusqu'à son attribution de statut de banque par le CMC, la CNEP a connu plusieurs étapes dans son évolution, à savoir :

- **La période 1964-1970 :** L'activité de la CNEP se limitait à la collecte de l'épargne sur livret, avec des prêts sociaux hypothécaires. Le réseau CNEP n'était constitué alors que de deux agences ouvertes au public en 1967 et de 575 points de collecte. Son activité se limitait à la collecte de l'épargne sur livret pour les ménages avec un taux d'intérêt de 2.8% jusqu'en 1979 et l'octroi des crédits aux particuliers pour la construction et l'achat de

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

logements et le financement de l'habitat promotionnel au profit exclusif des épargnants le réseau de la collecte de l'épargne était constitué sur deux agences (Alger, Tizi-Ouzou) qui furent ouvertes au public.

- **La période 1971-1979** : Encouragement du financement de l'habitat au mois d'avril 1971, une instruction a chargé la CNEP de financer les programmes de réalisation de logements en utilisant les fonds du Trésor Public. Dès lors, l'épargne des ménages va connaître un essor prodigieux, à la fin de l'année 1975, au cours de laquelle furent vendus les premiers logements au profit de titulaires de livrets d'épargne. En 1979, 46 agences CNEP et bureaux de collecte étaient opérationnels.
- **La période de 1980-1990** : La CNEP au service de la promotion immobilière De nouvelles tâches sont assignées à la CNEP. Il s'agit, des crédits aux particuliers pour la construction de logements et le financement de l'habitat promotionnel au profit exclusif des épargnants. Au 31 décembre 1988, environ 11.590 logements ont été vendus dans le cadre de l'accession à la propriété. La CNEP a entrepris une politique de diversification des crédits accordés notamment, en faveur des professions libérales, des travailleurs de promotion immobilière de la santé, des coopératives de services et des transporteurs.
- **La période 1990-1997** : Il y a eu l'instauration de loi sur la monnaie et le crédit, la CNEP reste, toujours, le plus grand collecteur d'épargne, en Algérie. Sur les 135 agences et les 2652 bureaux de poste représenté au 31 décembre 1990, un total de 82 milliards de DA). Les prêts aux particuliers accordés à la même date représentaient 12 milliards de dinars pour un total de 80.000 prêts.
- **En 1997**, la CNEP change de statut en obtenant son agrément en tant que banque, désormais elle porte le nom CNEP-banque. Elle peut également effectuer toute les opérations bancaires à l'exclusion des opérations de commerce extérieur.
- **31 mai 2005** : L'assemblée générale extraordinaire a décidé, le 31 mai 2005, de donner la possibilité à la CNEP-Banque de s'impliquer davantage dans le financement des infrastructures et activités liées à la construction, notamment pour la réalisation de biens immobiliers à usage professionnel, administratif et industriel ainsi que les infrastructures hôtelières, de santé, sportives, éducatives et culturelles
- **28 février 2007** : L'assemblée générale ordinaire, du 28 février 2007, relative au repositionnement stratégique de la banque décide d'autoriser au titre des crédits aux particuliers : les crédits hypothécaires prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque et les crédits à la consommation.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Il a été, également, décidé d'accorder les crédits à titre prioritaire et principal aux épargnants, et à titre accessoire, aux non épargnants. Concernant le financement de la promotion immobilière, sont autorisés l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements et à la réalisation de programmes d'habitats. Les programmes éligibles au financement sont ceux destinés exclusivement aux épargnants.

- **17 juillet 2008** : L'assemblée générale ordinaire, du 17 juillet 2008, relative au repositionnement stratégique de la banque décide que, les crédits hypothécaires pour l'achat, la construction, l'extension et l'aménagement des locaux à usage commercial ou professionnel, sont exclus du titre de crédit aux particuliers.

La même assemblée décide de n'autoriser que le financement des programmes immobiliers destinés à la vente ou à la location, y compris ceux intégrant des locaux commerciaux ou professionnels, en plus du financement de l'acquisition ou de l'aménagement de terrains destinés à la réalisation de logement. Quant au financement des opérations d'acquisition, d'extension et/ ou de renforcements moyens de réalisations (équipements) initiées par des entreprises de par des entreprises de production, de matériaux de construction ou de construction ou des entreprises de réalisation intervenant dans le secteur du bâtiment et les projets d'investissements dans le secteur du bâtiment et les projets d'investissements dans le secteur de l'énergie, de pétrochimie ou de l'aluminerie.

- **17 août 2011** : Repositionnement stratégique a pour objet de définir le champ d'intervention de la CNEP-Banque en matière de financement.

- **Crédits aux particuliers** : est autorisé le financement des crédits immobiliers prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque ou à mettre en place.

- **Financement de la promotion immobilière** : sont autorisés le financement de l'acquisition ou de l'aménagement de terrains destinés à la réalisation de programme immobiliers, de la réalisation d'opération de promotion immobilière et de biens immobiliers à achever ou à rénover.

- **Financement des entreprises** : sont autorisés le financement des investissements de tous les secteurs d'activités économique y compris le fonds de roulement nécessaires au démarrage de l'activité, les crédits par signature, le leasing immobiliers et les services liés à l'habitat (bureau d'étude, entreprise d'entretien d'immeubles...).

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

1.2 Les caractéristiques de la CNEP-Banque

La CNEP –Banque dispose de certaine caractéristique, à savoir :¹

• **En tant que caisse : avant 1997**

Les caractéristiques de la CNEP-Banque en tant que caisse sont les suivantes :

- elle était régie par une loi spécifique et placée sous la tutelle du ministère des finances;
- son champ d'action est limité et son autonomie était réduite;
- son développement ne pouvant être envisagé hors du pouvoir de l'administration et sans accord de celle-ci;
- elle ne pouvait octroyer des crédits qu'à concurrence de ces ressources.

• **En tant que banque : après 1997** : Les caractéristiques de la CNEP-Banque en tant que banque sont :

- elle est régie par le code du commerce en tant que SPA;
- elle est sous le contrôle de la Banque d'Algérie et la commission bancaire;
- sa politique du développement et du ressort du conseil d'administration;
- la mise en œuvre de cette politique est du ressort du gestionnaire;
- elle est soumise à la libre concurrence pour ses activités.

• **Capital social** : Le capital social est fixé à quatorze milliards de dinars conformément à la dotation du numéraire délivrée par le Trésor Public. Il est divisé en 14000 actions de 1000.000 DA chacune, entièrement libérées et matérialisées, conformément à l'article 715 bis 37 du code de commerce par la délivrance de titres établis au nom de l'État.

• **L'objet social** : La société agissant en tant que banque conformément à la législation bancaire, a pour objet d'effectuer toutes les opérations autant pour elle-même que pour le compte de tiers en Algérie et à l'étranger.

• **Ses pouvoirs** : Elle peut recevoir et gérer des dépôts quelle que soit la durée du terme, émettre des emprunts à court, moyen et long terme, dont ceux destinés au financement de l'habitat, donner toutes acceptation, caution, avoirs, et garanties de toutes natures, effectuer toutes les opérations sur les valeurs mobilières.

• **Le pouvoir de décision** : La société est administrée par un conseil d'administration présidé par un président qui est en même temps le « Directeur Général de la Société ». Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour faire ou autoriser toutes les opérations intéressant l'activité de la société.

¹Document interne de la CNEP-Banque.

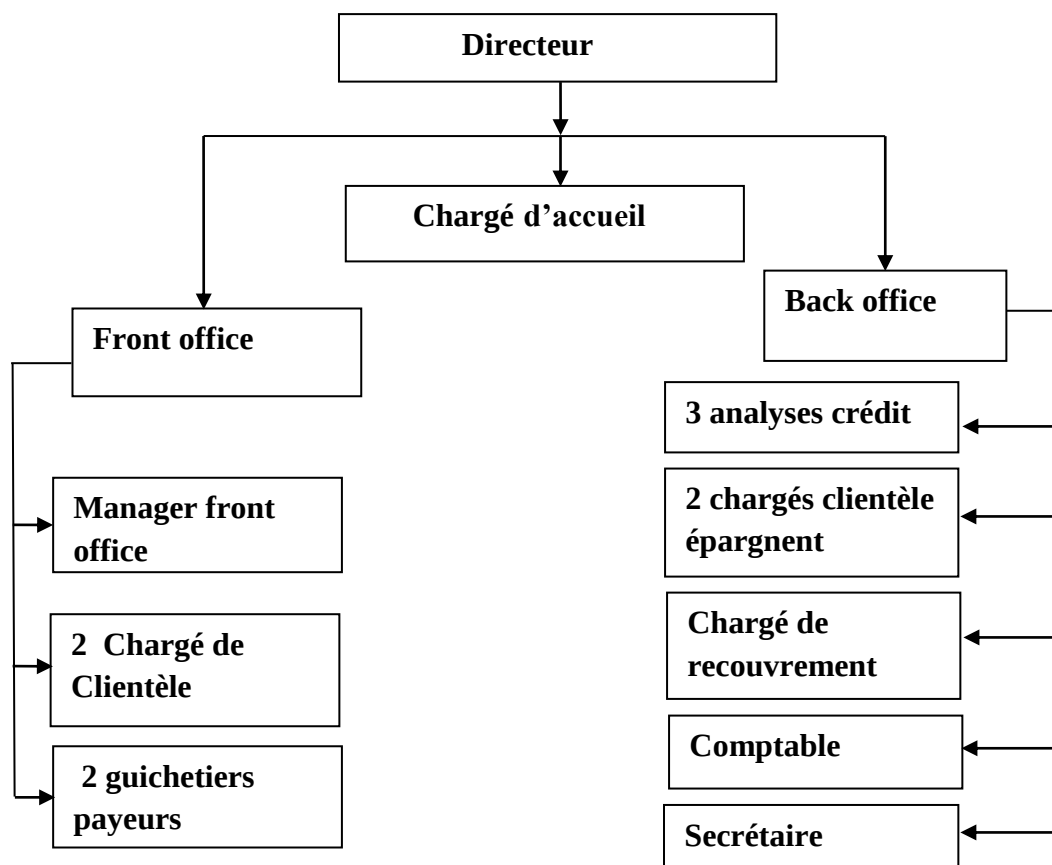
Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

2. Activités de la CNEP-Banque de DBK (208)

La CNEP-Banque avec un réseau de 226 agences d'exploitation et 14 directions régionales réparties à travers le territoire algérien, la CNEP-Banque est présente également au niveau du réseau postal en ce qui concerne l'épargne des ménages. La transformation de la CNEP en banque a permis d'octroyer plus de crédits que ses seuls dépôts comme au temps où elle était une caisse d'épargne. Elle peut désormais délivrer des chèques et ouvrir des comptes bancaires à vue à ses clients, des comptes courants aux entreprises et des comptes chèques aux particuliers et aux associations. En ayant accès au refinancement de la Banque d'Algérie, la CNEP-Banque peut régénérer sa trésorerie à travers le refinancement des crédits qu'elle a consentis et développer ses capacités de financement.

Aujourd'hui, la CNEP-Banque se situe au tout premier rang des établissements financiers, tant par l'importance de sa clientèle que par les crédits accordés. D'ailleurs, depuis 1992, la CNEP intervient sur le marché monétaire afin de placer ses excédents de liquidités.

Figure 2 : Organigramme de la CNEP-Banque de DBK



Source : Document interne de la CNEP-Banque.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Section 2 : Les techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

La Banque d'Algérie vise à capter le maximum de l'argent thésaurisé, qui circule en dehors de circuit économique, et les banques sont dans ce sens appelées à orienter leurs stratégies vers la mobilisation de l'épargne oisive, à travers plusieurs mesures :

1. Les comptes proposés par la CNEP-Banque

La CNEP –Banque propose des différents produits à savoir :

1.1 Les comptes à vue

Les dépôts à vue sont des dépôts dont le titulaire de compte peut disposer à tout moment de la somme correspondante.

La restitution des fonds déposés à vue peut avoir lieu à tout moment sur une simple demande du déposant. Ces dépôts ne sont pas rémunérés par les banques.²

1.1.1. Le compte chèque

Le compte chèque est un compte de dépôt à vue non rémunéré destiné aux personnes physiques, morales et associations civiles. Le versement minimum à l'ouverture d'un compte chèque est de 1000 dinars, les versements ultérieurs sont illimités et l'alimentation du compte peut s'effectuer par un dépôt en espèces, par virement ou par dépôt de cheque (sous réserve d'encaissement).

Toutefois, l'ouverture du compte chèque est gratuite et peut se faire dans l'ensemble des agences de la CNEP-banque. Les fonds sont remboursables à vue à la convenance du client, en partie ou en totalité et le solde ne peut être réduit à 1000 dinars, auquel cas le compte chèque sera clôturé, il existe deux types de compte chèque :³

1.1.1.1. Les comptes chèques personnels

Ils sont la particularité d'être exclusivement réservés aux personnels en activité à la CNEP-Banque. Ils sont alimentés prioritairement de versements mensuels par la CNEP-Banque de salaire de titulaire et de tous d'autre remboursement opérés par la CNEP aux profits de l'employé.

1.1.1.2. Les Comptes Chèques Particuliers

Destinés aux personnes physiques ou morales, ces comptes sont ouverts à tout bénéficiaires de crédits quel que soit sa nature.

²Benehalima. A, « Pratique des techniques bancaires », Ed DAHLEB, ALGER, 1997, p 39.

³Document interne de la CNEP-Banque.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

1.1.2. Compte courant commercial

Le compte courant commercial est un compte bancaire de dépôts à vue non rémunéré tenue en dinars par lequel transitent les règlements effectués par et en faveur du client dans le cadre de l'activité économique qu'il exerce. Il est destiné aux personnes physiques et morales ayant le statut de commerçant.

Le compte courant n'est pas comme le compte de chèque, uniquement destiné à recevoir les fonds déposés par le client, il peut aussi enregistrer les avances consenties par le banquier.⁴

1.1.3. Le compte livret d'épargne

Le livret bancaire est l'épargne la plus sûre, il est également appelé livret d'épargne. C'est un compte ouvert auprès d'une banque pour lequel, les dépôts sont rémunérés selon des taux fixe.

Contrairement aux autres banques, la CNEP-Banque offre deux catégories de livret d'épargne, à savoir, le LEL et le LEP.

1.1.3.1. Le livret d'épargne logement

Le LEL est un produit de placement destiné à encourager l'épargne avec un taux d'intérêt annuel de (2%), oriente le financement du logement, il se distingue des autres livrets d'épargne par les avantages auxquels il ouvre droit. C'est un compte à vue, qui peut être ouvert à toute personne physique majeure (19 ans révolu), jouissant de ses facultés mentales, pleinement capable pour l'exercice de ses droits civiques et n'ayant pas été interdites, peut ouvrir un livret d'épargne CNEP.

1.1.3.2. Le livret d'épargne populaire

Le compte LEP est un produit de placement rémunéré à un taux de 2,5% par an. La seule différence entre le LEL et le LEP réside dans la notion d'épargnant et des avantages y afférents.

1.2. Les comptes à termes

Un compte à terme (ou dépôt à terme) est un compte d'épargne qui offre un taux d'intérêt élevé à condition que les sommes déposées restent soient bloquées pendant un certain temps. Les intérêts versés sur le compte à terme sont soumis à l'impôt sur le revenus et aux prélèvements sociaux.⁵

⁴Ammour BENHALIMA, « Lexique de banque », EdDehlab, Alger, p49

⁵<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2372>

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

1.2.1. Le dépôt à terme logement

Le compte dépôt à terme logement est celui dont le titulaire s'engage à laisser à la disposition de la CNEP-banque une certaine somme pendant un délai supérieur à 3 mois dans le but de l'acquisition d'un logement. Il s'agit d'un dépôt à terme rémunéré destiné aux personnes morales (entreprises, sociétés, association,...etc.) dont sa rémunération est variable et progressive.

1.2.2. Dépôt à terme banque

Dépôt à terme ouvert à toute personne physique ou morale matérialisé par une convention de souscription.

1.3. Les bons de caisse

Le Bon de Caisse est un placement formalisé par une reconnaissance de dette de la banque vis-à-vis de son client et matérialisé par un titre remis au client. Il permet de générer des revenus connus à l'avance, sur une durée fixée à l'avance.⁶

1.4. Autres produits proposés par la CNEP/Banque

Afin de cibler un autre segment de clientèle, la CNEP/Banque a lancé d'autres produits pour fidéliser les anciens clients et d'en attirer de nouveaux.

1.4.1. Les livrets d'épargne Hadj et Omra

Les livrets d'épargne HADJ et OMRA sont des comptes d'épargne à vue non rémunérés destinés aux personnes physiques. Ces livrets permettent à leurs titulaires de constituer par un ou plusieurs versements successifs, en toute sécurité, une épargne destinée au règlement des frais d'accomplissement du pèlerinage aux lieux saints de l'Islam. La gestion des comptes livrets d'épargne HADJ et OMRA est antérieurement gratuite, en conséquence aucun frais n'est perçu par la CNEP/Banque, ni à l'ouverture, ni pour les opérations ultérieures ; ils ont comme avantages:⁷

- son titulaire peut posséder à des retraits, comme il peut l'utiliser pour le règlement de frais de HADJ ;
- il peut transférer le montant de son livret d'épargne logement ou livret d'épargne populaire dans le livret d'épargne HADJ ;
- la CNEP/Banque met son client en relation avec une agence de voyage agréée par l'Etat et conventionnée par la CNEP-Banque pour lui permettre d'accomplir son hadj dans un cadre organisé ;

⁶<https://particuliers.societegenerale.dz/fr/epargner-placer/depots-terme-bon-caisse>.

⁷Revu CNEP-Banque, « Les nouveaux produits d'épargne », nouvelle édition n°5, 2005, P25.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

- la CNEP/Banque peut procéder dans la limite du solde disponible sur ce livret, au règlement des frais du pèlerinage sur le compte de l'agence de voyage désignée. Cette dernière fournit des prestations qui sont définies par le protocole d'accord et auquel le client adhère, s'il choisit cette formule. Cependant le client peut aussi accomplir son pèlerinage à titre individuel s'il le désire ;
- le livret d'épargne HADJ peut aussi servir au règlement des frais hadj pour une ou plusieurs personnes désignées par le titulaire du compte par la limite du solde disponible.

1.4.2. Livret d'épargne sans intérêt

La CNEP/Banque a mis sur le marché depuis l'année 2015, un produit d'épargne, qui porte sur un compte sans intérêts nommé « RASMALI ».

Ce produit est destiné aux particuliers détenteurs ou non du livret épargne logement et/ou du livret épargne populaire. Tous les clients de la CNEP/Banque peuvent ouvrir un compte RASMALI et y transférer la totalité ou une partie de leurs avoirs.

La diversification des produits pour la CNEP/Banque entre dans la stratégie d'offrir à ses clients une souplesse dans la gestion de leurs comptes, ce qui est appréciable de la part des épargnants potentiels. Il permettra ainsi aux gens d'introduire leur argent en banque, ce qui sera d'un grand apport à la politique de bancarisation de l'argent informel.

La banque précise que ce produit est sous forme de carte bancaire, utilisable pour les transactions au niveau des DAB installés dans tout le réseau de ses agences. Sa validité est fixée à cinq (05) ans, et est renouvelable automatiquement à échéance ou sur une demande du client, le livret d'épargne sans intérêt est un compte d'épargne à vue non rémunéré destiné aux personnes physiques, il a comme avantages :

- la gestion du compte livret d'épargne sans intérêt est entièrement gratuite, en conséquences, aucun frais n'est perçu par la CNEP Banque, ni à l'ouverture ni pour les opérations futures ;
- ce livret permet à son titulaire de constituer une épargne de précaution en toute sécurité et disponible à tout moment et en lieu sûr ;
- le titulaire du livret peut transférer le montant de son épargne sur livret d'épargne logement ou populaire dans le livret d'épargne sans intérêt.

2. L'usage de l'épargne drainée par la CNEP-Banque

La CNEP-Banque comme nous avons vu précédemment collecte l'épargne sous ses différentes formes, pour ne pas être dans une position déficitaire elle est obligée de l'utiliser et réaliser des gains, étant donné que toutes les banques jouent le rôle d'un intermédiaire financier entre agents à capacité de financement et ceux à besoin de financement.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

2.1. Les crédits à la consommation de la CNEP-banque

Malgré que la CNEP-banque n'octroi plus de crédits à la consommation, elle est considérée comme leader dans ce domaine, du fait que c'est la première banque en Algérie, à proposer ce type de produit. Les différentes catégories de crédits à la consommation qui existaient à la CNEP-banque sont :

2.1.1. Le crédit véhicule

Partiellement des acquisitions auprès d'un concessionnaire agréé.

La durée de crédit est de quatre ans et le taux d'intérêt est celui en vigueur le jour de signature de la convention de crédit. Le remboursement s'effectue par des prélèvements de mensualités constantes sur le compte chèque ou CCP de l'emprunteur. Mais ce paiement peut se faire par anticipation avec le paiement d'une commission de 1% calculé sur le montant du capital à rembourser.⁸

2.1.2. Le crédit confort

Le crédit confort est un type de prêt qui a été accordé par les banques commerciales, pour permettre aux particuliers d'acquérir des meubles, des équipements électroménagers et autres biens.

2.1.3. Le crédit convenance

Le crédit convenance est un crédit de trésorerie destiné à financer des biens personnels et son usage est laissé à la convenance de l'emprunteur. Les montants du prêt varient en fonction du revenu de l'emprunteur et la durée du crédit est de 12 mois sans différé. Le taux d'intérêt applicable est celui qui est en vigueur le jour de la signature de la convention du crédit et la mise des fonds à la disposition du client se fait en créditant le compte chèque de l'emprunteur.⁹

Cependant, le remboursement se fait par des prélèvements de mensualités constantes sur le compte chèque de l'emprunteur dans le mois suivant la mise à la disposition des fonds. Le remboursement anticipé est autorisé.

2.1.4. Le crédit ADAOUET

Le crédit ADAOUET c'est un crédit destiné à financer les dépenses des ménages liées à la rentrée scolaire. Ce crédit est accordé à tout particulier résident en Algérie ayant au moins un enfant scolarisé et justifiant d'un revenu permanent. Les montants du crédit dépendent du revenu de l'emprunteur et la durée de remboursement est de 12 mois sans différé. Le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur le jour de la signature de la convention du crédit.

⁸ Document interne de la CNEP-Banque, «Crédit véhicule démarche et statistique» revu n° 15, 2003, P17.

⁹ Document interne de la CNEP-Banque, «soutenir le produit Algérien » nouvelle édition, 2003, P15.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Cependant, les fonds sont mis à la disposition du client en créditant le compte chèque de l'emprunteur et le remboursement se fait par des prélèvements de mensualités sur ce compte chèque ou CCP de l'emprunteur.

Toutefois, le remboursement anticipé est autorisé mais, avec le paiement d'une commission de 1 % calculée sur le montant à rembourser.¹⁰

2.2. Les crédits d'investissements

Les crédits d'investissement sont des garanties qui permettent aux entreprises d'acquérir des équipements, des biens et des matériels à leur création ou vue de développer leur activité. Les ressources dégagées pour le fonctionnement de ces biens acquis contribueront au remboursement du crédit.

2.3. Les nouveaux types de crédits accordés par la CNEP-banque

Pour être compétitif sur le secteur bancaire, la CNEP- banque offre aujourd'hui, des différents types de crédits à sa clientèle, à savoir :

2.3.1. Le crédit location-habitation

Ce type de crédit permet à la CNEP-banque d'accorder à sa clientèle le financement nécessaire pour le paiement anticipé de leur loyer auprès d'un particulier. Le montant maximum du crédit accordé est de un million de DA, sur la base d'un contrat de bail notarié. Concernant la durée du crédit, elle est fixée selon la durée du bail porté sur le contrat notarié et doit être de 12 mois au minimum et de 24 mois au maximum. Et aussi, un différé de remboursement de 3 mois est accordé aux épargnants.

Cependant, le taux d'intérêt applicable est de 7.5% en hors taxe et la périodicité des échéances de remboursement est mensuelle. La mobilisation du crédit s'opère par chèque libellé au nom du notaire chargé de l'établissement du contrat de location.¹¹

2.3.2. Le crédit extension d'une habitation

La CNEP-banque peut accorder à sa clientèle un crédit pouvant aller jusqu'à 80% maximum du devis estimatif des travaux d'extension ou de surélévation de leur habitation. La durée du crédit est de 30 ans et la limite d'âge est de 75 ans. Aussi, un différé de remboursement de 36 mois est accordé. Pour les épargnants de la CNEP-banque :

- théoriquement, le montant du crédit appliqué au taux épargnant est de 30 fois le montant des intérêts cumulés non utilisés sur leur épargne ;

¹⁰ Selon la décision réglementaire N°195/2000 du 13/01/2000, de la CNEP-Banque.

¹¹Document interne de la CNEP-Banque, «CNEP-Banque vous propose une gamme varier de produit, article crédit location-habitation», n° spécial, mars 2004, P 6.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

- ils peuvent augmenter le montant de leurs intérêts par ceux cumulés par leur conjoint, leurs ascendants directs et collatéraux.

Néanmoins, les épargnants peuvent augmenter leur crédit par une caution solidaire d'un membre de leur famille. Cependant, leur logement constitue une garantie et fera l'objet d'une hypothèque de premier rang au profit de la CNEP-banque.

Dans le cas où le crédit initial n'a pas suffi à l'achèvement des travaux d'extension ou de surélévation de leur habitation, les épargnants ont la possibilité de contacter un crédit complémentaire. La durée de ce crédit complémentaire est égale à la durée restante pour le remboursement du crédit initial.¹²

2.3.3. Le crédit d'achat d'un logement

La CNEP-banque peut offrir un financement pouvant aller jusqu'à 90% du prix d'un futur logement en vente sur plan à un client. L'âge de ce dernier détermine la durée du crédit qui ne peut excéder 30 ans et la limite d'âge est de 75 ans. Aussi, un différé de remboursement de 36 mois est accordé.

Toutefois, l'emprunteur peut augmenter son crédit en faisant appel au revenu d'un membre de sa famille (caution solidaire) ou un tiers. Concernant les épargnants de la CNEP-banque :

- ils peuvent augmenter le montant de leurs intérêts par ceux cumulés par un membre de leur famille (conjoint, fils et fille, père et mère, frère et sœur) ;
- théoriquement, le montant du crédit appliqué au taux épargnant est de 30 fois le montant des intérêts cumulés non utilisés sur leur épargne ;

Enfin, le futur logement constitue une garantie et fera l'objet d'une hypothèque de premier rang au profit de la CNEP-banque.¹³

2.3.4. Le crédit aménagement

Ce crédit est accordé en vue d'aménager une habitation relativement ancienne, ou au client qui souhaite améliorer son confort en aménagement ou en rénovation de son habitation.

Le montant du crédit peut atteindre 90% de devis pour une durée de 30 ans ; le montant du crédit appliqué au taux épargnant est de 30 fois le montant des intérêts cumulés non utilisés.

¹² Document interne de la CNEP-Banque, « CNEP-Banque vous propose une gamme variée des crédits immobiliers, article extension d'une habitation, n° spécial, mars 2004, P 11.

¹³ Document interne de la CNEP-Banque, «Le financement de l'immobilier service des promoteurs et particuliers» nouvelle édition N° 06, P 20.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

2.3.5. Le crédit achat d'un terrain

Un crédit destiné à financer l'acquisition d'un terrain à bâtir en vue de la construction d'une habitation.

La CNEP-banque peut octroyer à ses client un financement pouvant aller jusqu'à 90 % du prix d'un terrain pour construire une maison auprès d'une agence foncière ou d'un particulier. La limite d'âge est de 75 ans et la durée du crédit est de 30 ans avec un différé de 12 mois.

2.3.6. Le crédit achat d'un logement auprès d'un particulier

Il s'agit d'un crédit qui permet le financement pour l'achat d'un logement ancien ou une habitation individuelle auprès d'un particulier. Le montant du prêt peut aller jusqu'à 90 % du prix du logement, dans la limite de 80 % de sa valeur vénal. La durée du crédit est de trente ans, la limite d'âge est de 75 ans et une période de différé de remboursement de six mois est accordée.

Cependant, les emprunteurs peuvent augmenter leur crédit par une caution solidaire d'un membre de leur famille et leur logement constitue une garantie et fera l'objet d'une hypothèque de premier rang au profit de la CNEP-banque. Si le bien à acquérir ne possède pas encore d'acte de propriété, ils peuvent hypothéquer un autre bien immobilier possédant un acte de propriété.¹⁴

2.3.7. Le crédit construction d'une habitation

La banque peut accorder à sa clientèle possédant un terrain à bâtir et voulant construire leur maison, un financement pour réaliser leur projet. Ainsi, le montant du crédit peut atteindre jusqu'à 90 % du devis estimatif des travaux de leur maison.

Néanmoins, la durée du crédit peut aller jusqu'à 30 ans, avec un différé de remboursement de 36 mois est accordé.

Concernant les épargnants de la CNEP-banque :

- le montant du crédit appliqué au taux épargnant est de trente fois le montant des intérêts cumulés non utilisé sur leur épargne ;
- ils peuvent augmenter le montant de leur intérêt par ceux cumulés par leur conjoint, leur ascendant, descendant direct ou collatéral.

Cependant, les emprunteurs peuvent augmenter leur crédit par une caution solidaire d'un membre de leur famille, et leur habitation constitue une garantie et fera l'objet d'une hypothèque de premier rang au profit de la CNEP-banque.

¹⁴Document interne de la CNEP-Banque, «La CNEP-Banque vous propose une gamme variée des produits immobiliers », n° spécial, mars 2004, P 11.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

La CNEP-banque peut également octroyer à ses clients un prêt complémentaire destiné à l'achèvement des travaux de construction de leur habitation si le crédit initial n'a pas suffi.

La durée du crédit complémentaire est égale à la durée restante pour le remboursement du crédit initial.¹⁵

2.3.8. Le crédit immobilier jeune

Crédit accordé aux jeunes de moins de 35 ans ayant un revenu régulier.

L'avantage de ce crédit est que sa durée peut atteindre 40 ans (pour la construction ou l'achat d'une habitation) et le financement arrive jusqu'au 100% de devis ou de prix de cession. Le taux d'intérêt appliqué pour les épargnants est de 5% et 6% pour les non épargnants. Cependant, les crédits accordés avec la formule prête « immobilier jeune » sont :

- achat d'un logement auprès d'un particulier ;
- achat d'un logement promotionnel ;
- achat d'un logement social participatif ;
- achat d'un logement en vente sur plan ;
- construction d'une habitation.

La durée de crédit est de 40 ans dans la limite d'âge est de 75 ans. Les taux d'intérêts applicables au prêt jeune sont les suivants :

- épargnant titulaire d'un livret d'épargne logement : 5 %;
- épargnant titulaire d'un livret d'épargne populaire : 5 % ;
- non épargnant : 6%.

Toutefois, l'emprunteur peut augmenter le montant de son crédit par une caution solidaire. L'emprunteur doit être âgé de 40 ans au plus à la date de dépôt de la demande de crédit.

2.3.9. Le crédit achat d'un logement participatif

La CNEP-banque peut accorder à ses clients le financement nécessaire pour l'achat de leur logement social participatif en état fini (construction achevée) ou en vente sur plan (construction en projet). La durée du crédit peut aller jusqu'à 30 ans dans la limite d'âge de 75 ans.

Dans ce type de crédit, il y a une possibilité d'accès à l'aide de l'Etat sous réserve des conditions d'éligibilité. Aussi, le logement constitue une garantie et fera l'objet d'une hypothèque de premier rang au profit de la CNEP-banque.¹⁶

¹⁵ Document interne de la CNEP-Banque, « Le financement de l'habitat priorité de la CNEP-Banque », nouvelle édition 2008, P22.

¹⁶ Document interne de La CNEP-Banque « solution à l'accession de l'logement social participatif », nouvelle édition, 2008, P24.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

2.3.10. Le crédit immobilier à taux d'intérêts bonifiés

La CNEP-banque finance pour ses clients l'achat de leur logement collectif neuf ou la construction d'un logement rural à des taux d'intérêt bonifiés à certains taux :

- un taux d'intérêt bonifié à 1% est accordé pour le revenu mensuel net inférieur ou égal à 6 fois le SNMG ;
- un taux d'intérêt bonifié à 3 pourcent est accordé pour le revenu mensuel net supérieur à 6 fois et inférieur à 12 fois le SNMG. Toutefois la bonification du taux d'intérêt ne s'accorde qu'une seule fois.¹⁷

Section 3 : Etude analytique et interprétation des résultats

Pour évaluer le niveau de la culture bancaire et la thésaurisation, nous avons effectué une enquête par questionnaire menée auprès d'un échantillon de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou.

On a divisé cette section en 2 parties : la première partie est consacrée à la présentation de la méthodologie de l'enquête, la seconde partie présente les résultats statistiques de notre enquête.

1. Méthodologie de l'enquête

Nous aborderons dans ce point, la présentation de notre terrain d'enquête (la wilaya de Tizi-Ouzou), les objectifs de la méthodologie de l'enquête, la description de questionnaire d'enquête, les conditions de sa réalisation, les techniques statistiques utilisées.

1.1. Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou, est une wilaya algérienne située dans la région de La Grande Kabylie en plein cœur du massif du Djurdjura. Elle est divisée administrativement en 67 communes et 21 daïras. La wilaya de Tizi-Ouzou s'étend sur 2 992,96 km².

La wilaya de Tizi-Ouzou est située au Nord de l'Algérie, dans la région de la Kabylie, elle est délimitée :

- à l'ouest par la wilaya de Boumerdes ;
- au sud par la wilaya de Bouira ;
- à l'est par la wilaya de Béjaïa ;
- au nord par la mer Méditerranée.

¹⁷MECIBAH. M, journée de communication « nous devons simplifier l'accès aux crédits », revu spéciale, 2008,p 27.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

1.2 Présentation de la méthode de l'enquête

Nous avons choisi un échantillon de la wilaya de Tizi-Ouzou comme terrain d'enquête puisqu'elle constitue le lieu qui va nous faciliter le déroulement de l'enquête.

1.2.1. Déroulement de l'enquête

Pour ce faire, nous avons opté pour la méthode du questionnaire. Le choix de cette méthode est justifié par les avantages apportés par ce type d'enquête. Nous avons jugé que ce dernier est le plus adéquat pour recueillir des informations plus fines de la part de cette enquête. La détermination de l'échantillon de notre enquête s'est faite sur la base de la méthode «d'échantillonnage par quotas». Elle consiste à reprendre les mêmes proportions des caractéristiques de la population de base (par exemple : le sexe, l'âge, l'activité socioprofessionnelle) sur l'échantillon pris comme champ d'enquête. Celle-ci nous apparaît comme la plus appropriée pour notre étude. En effet, elle permet de s'assurer de la représentativité d'un échantillon en lui affectant une structure similaire à celle de la population de base.

Pour la constitution de l'échantillon des ménages, nous avons opté pour une enquête qui va porter sur un échantillon de 500 personnes. La sélection de l'échantillon des ménages est faite sur la base de trois (03) principaux critères que nous avons jugés comme plus importants et faciles à répéter. Le sexe, l'âge et le secteur d'activité.

1.2.2. Le questionnaire

Le questionnaire est un instrument d'enregistrement et de stockage de l'information, permet d'établir une communication entre les quatre intervenants principaux de l'enquête : clients, chargé d'étude, enquêteur et interviewé.

Le questionnaire constitue le moyen utilisé pour recueillir les informations nécessaires à notre analyse.

1.2.3. L'élaboration du questionnaire

L'élaboration du questionnaire s'est faite à travers une succession de questions liées à la culture bancaire des ménages à savoir le concept de thésaurisation et le niveau de la bancarisation. Ce questionnaire nous a permis d'effectuer une pré-enquête qui s'est déroulée dans la période entre juillet et octobre 2021. Elle avait comme objectif de tester le niveau de la culture bancaire de la population afin d'avoir la cause principale de la thésaurisation, et évaluer la capacité du questionnaire à apporter des éléments de réponses à notre problématique de recherche qui s'agit de déterminer les techniques utilisées par les banques pour capter l'argent thésaurisée et de diminuer le taux de ce phénomène.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

1.2.4. Contenu des questionnaires

Le questionnaire comporte une quinzaine (15) de questions majoritairement fermées et quelques questions semi-ouvertes. Ces questions tentent d'évaluer et appréhender le niveau de la culture bancaire et de la thésaurisation par les particuliers enquêtés, nous les avons interrogés sur leur culture bancaire et sur quelques aspects de leur relation avec la banque en général.

1.2.5. Les techniques statistiques

Après avoir récupérer le questionnaire adressés aux ménages durant la période d'enquête, nous sommes passés à l'étape suivante qui consiste à traiter et interpréter les réponses obtenues. Et le traitement des résultats s'est fait à l'aide des tableaux et des graphes.

2. Culture bancaire et identification de la relation banque-client

L'objectif de ce point est de cerner globalement le niveau de la culture bancaire et de la thésaurisation par les agents enquêtés et de définir leur vision en vers les banques.

2.1. Caractéristique de l'échantillon

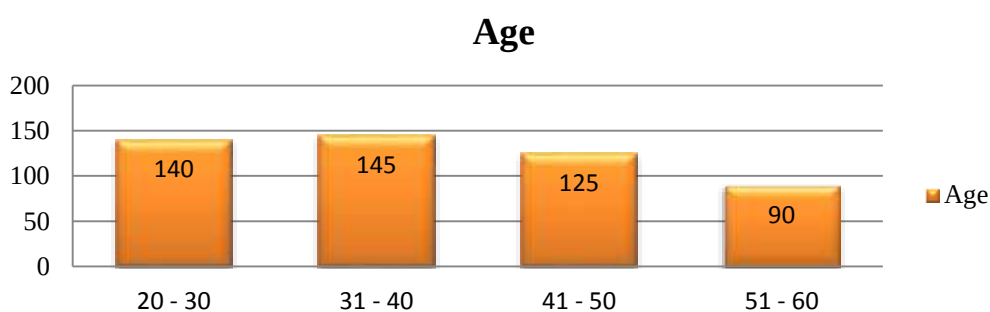
L'échantillon de l'enquête est composé de 500 ménages. Sa segmentation s'est faite suivant certaines caractéristiques de la population de base. Il se représente en termes de sexes, d'âge et du secteur d'activité comme suit :

Tableau 7 : répartition de l'échantillon selon l'âge

Age	Fréquence	%
20 - 30	140	28
31 - 40	145	29
41 - 50	125	25
51 - 60	90	18
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Graph 1 : répartition de l'échantillon selon l'âge



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 7.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Le tableau n°7 indique que la plus forte proportion sondés est de 29% se situe dans la tranche d'âge de 31 à 40 ans, la tranche d'âge 20 à 30 ans est de 28%, suivie par la tranche d'âge 41 à 50 ans avec un pourcentage de 25%, et enfin la tranche d'âge 51-60 ans avec un pourcentage de 18%.

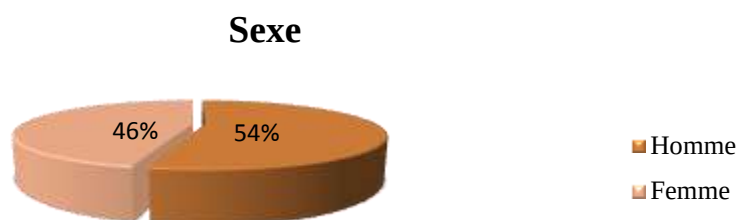
Cela signifie que notre enquête à toucher plusieurs tranches d'âge, ce qui a permis d'avoir une diversification d'avis dans les différentes questions prochaines.

Tableau 8 : répartition de l'échantillon par sexe

Sexe	Fréquence	%
Homme	270	54
Femme	230	46
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Graph2 : répartition de l'échantillon par sexe



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 8.

Le tableau n°8 indique que la grande majorité des membres de notre échantillon d'étude sont du sexe masculin avec un pourcentage de 54%, par cotre le sexe féminin ne représente que 46% de l'ensemble d'échantillon.

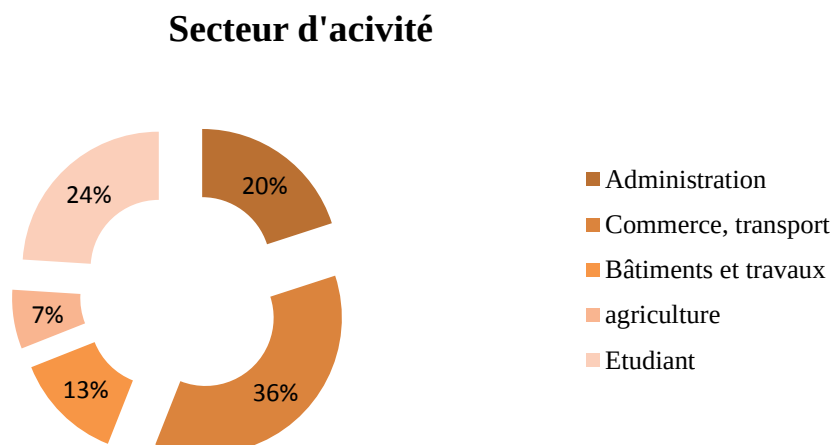
Tableau 9: répartition de l'échantillon par secteur d'activité

Secteur d'activité	Fréquence	%
Administration	100	20
Commerce, transport et services	180	36
Bâtiments et travaux public	65	13
Agriculture	35	7
Etudiant	120	24
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Graphe 3 : répartition de l'échantillon par secteur d'activité



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 9.

Le tableau n°9 indique que le secteur commerce, transport et services occupe la première place avec 36% du total des personnes interrogées, ensuite on trouve la catégorie d'étudiant avec 24%, suivis par le secteur administration avec 20%, le secteur de bâtiments et travaux public avec 13%, et enfin 7% pour les agricultures.

Cela signifie que l'échantillon de notre enquête est composé de différentes catégories socioprofessionnelles, c'est ce qui a permis la diversification des avis sur la culture bancaire, et tout ça pour pouvoir créer de nouvelles techniques pour attirer de nouveaux clients.

2.2. Analyse de niveau de la culture bancaire

Les réponses issues du questionnaire adressé aux ménages dans l'enquête menée au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous ont permis d'appréhender le niveau de la culture bancaire de ceux-ci et leur relation avec la banque.

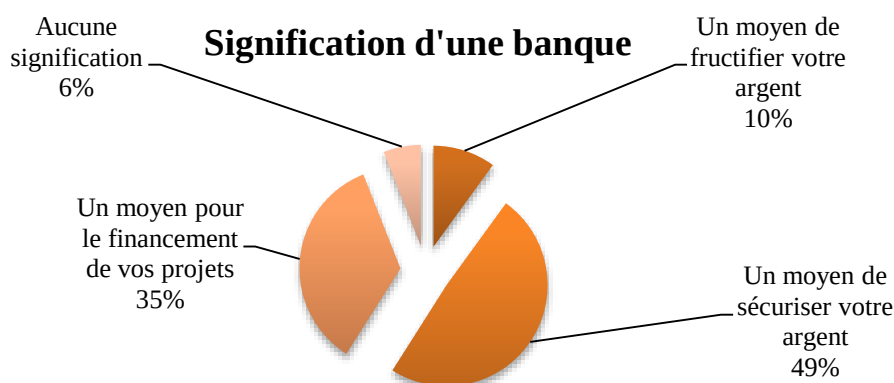
Tableau 10: répartition relative à culture bancaire de l'échantillon

Signification d'une banque	Fréquence	%
Un moyen de fructifier votre argent	50	10
Un moyen de sécuriser votre argent	245	49
Un moyen pour le financement de vos projets	175	35
Aucune signification	30	6
Totale	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Graphe 4 : répartition relative à culture bancaire de l'échantillon



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 10.

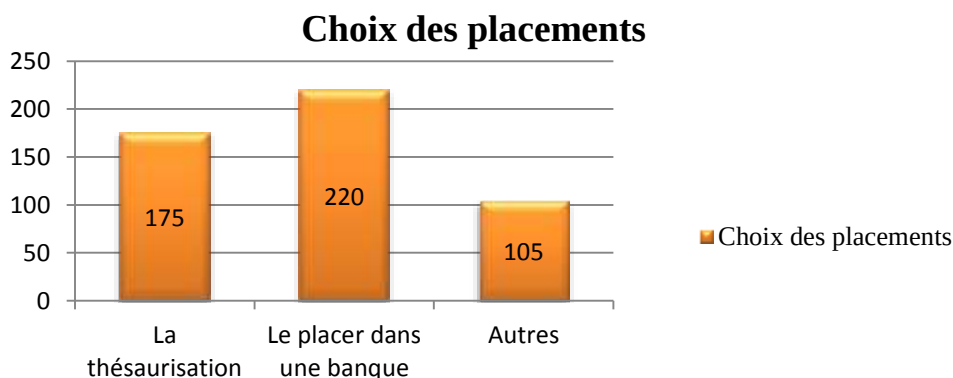
Le tableau n°10 montre que la sécurité d'argent semble être le premier besoin exprimé par les particuliers et ce à hauteur de 49%, en deuxième lieu le financement des projets apparaît dans 35% des réponses, ce qui reflète l'existence d'un besoin de financement chez les enquêtés, 10% des sondés trouvent que la banque est un moyens de fructifier leur argents, et 6% disent que la banque n'a aucune signification pour eux.

Tableau 11 : choix de placement de l'argent par les enquêtés

Choix des placements	Fréquence	%
La thésaurisation	175	35
le placer dans une banque	220	44
Autres	105	21
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Graphe 5 : choix de placement de l'argent par les enquêtés



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 11.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Le tableau n°11 indique que 44% des particuliers trouvent dans la banque le premier lieu de placement de leur excédent de financement, néanmoins 35% préfèrent le garder chez eux, lorsqu'on a demandé à ces derniers pourquoi ne pas le placer au niveau de la banque, les réponses étaient divergentes : L'avantage financier procuré par le placement est très faible ; les intérêts perçus sont très négligeables, les prestations de service fournies par la banque algérienne sont de mauvaise qualité (les longues files d'attente et les montants des commissions prélevées) et certains particuliers stipulent qu'il est plus pratique de garder leur argent chez eux, dans ce cas, il est disponible à tout moment sans devoir passer par le canal de la banque. Le tableau indique aussi que 21% préfèrent investir leur argent dans les biens immobiliers, l'achat de véhicules et de terrains, et pour certaines femmes l'achat d'or, puisque pour elles, ce dernier permet de préserver la valeur de l'argent mieux que de le placer dans une banque.

Nous constatons que les particuliers sont entraînés de chercher les profits les plus élevés et les plus faciles à gagner. La banque algérienne doit donc fournir des efforts soit en augmentant les taux d'intérêt, ou en présentant des produits bancaires diversifiés qui intéressent les besoins de la population, en vue d'accaparer les liquidités de ces derniers et empêcher leur placement dans des voies informelles.

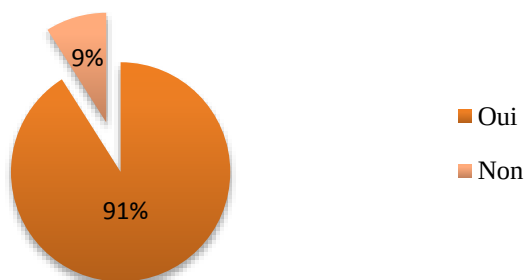
Tableau 12 : ouverture de compte bancaire et postaux par les enquêtés

Détention du compte	Fréquence	%
Oui	455	91
Non	45	9
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Graph 6 : choix de placement de l'argent par les enquêtés

Détention d'un compte



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 12.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

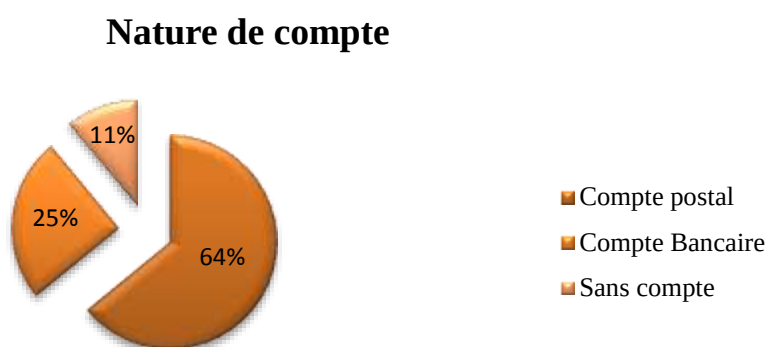
Le tableau n°12 indique que le niveau de la bancarisation de notre échantillon selon l'ouverture de comptes bancaires et postaux est élevé, ce dernier est estimé à 91%.

Tableau 13 : La nature de compte ouvert par les enquêtés

Nature de compte	Fréquence	%
Compte postal	275	55
Compte Bancaire	180	36
Sans compte	45	9
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Graph 7 : choix de placement de l'argent par les enquêtés



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 13.

Le tableau n° 13 indique que la majeure partie des personnes interrogées affirme détenir un compte postal avec 55% contre 36% pour les détenteurs de comptes bancaire, par contre, 9% ne possèdent aucun compte.

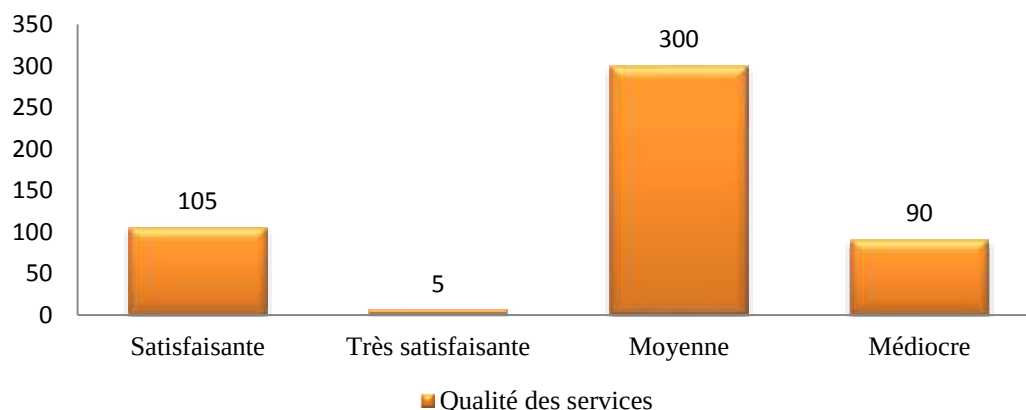
Tableau 14 : Proportion sue la qualité des services bancaire

Qualité des services	Fréquence	%
Satisfaisante	96	21
Très satisfaisante	5	1
Moyenne	274	60
Médiocre	80	18
Total	455	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Graph 8 : choix de placement de l'argent par les enquêtés



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 14.

Le tableau n°14 indique que la majorité des enquêtés (60%) voient que la qualité des services bancaire est moyenne contre 21% qui disent qu'ils sont satisfaisants, 18% pensent que les services sont carrément insatisfaisants et médiocres, enfin, seulement 1% avancent que les services bancaire sont très satisfaisants.

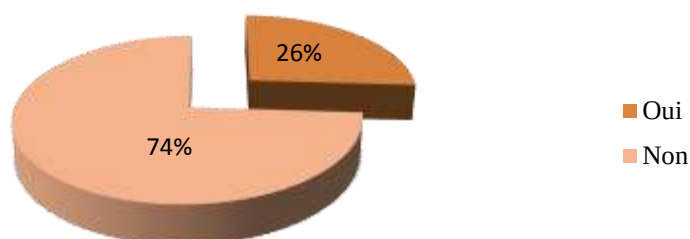
Tableau 15 : Avis des enquêtés sur les taux d'intérêt

Motivation des taux d'intérêt	Fréquence	%
Oui	130	26
Non	370	74
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Graph 9 : choix de placement de l'argent par les enquêtés

Motivation des taux d'intérêt



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 15.

D'après le tableau n°15 on constate que seulement 26% trouvent que les taux d'intérêt sont motivants. Par contre 74% disent que les taux d'intérêts ne sont pas motivants pour

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

diverses raisons, principalement des raisons liées à la religion, ajoutons le manque d'information sur ce taux et l'insuffisance de ce dernier.

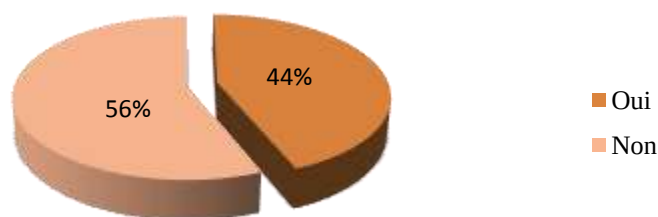
Tableau 16 : Les préférences des enquêtés sur les intérêts

Avec ou sans intérêt	Fréquence	%
Oui	220	44
Non	280	56
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Graph 10 : choix de placement de l'argent par les enquêtés

Avec ou sans intérêt



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 16.

A travers les résultats obtenus dans le tableau n°16 effectuée auprès d'échantillon de notre enquête nous constatons que la majorité des interrogées (56%) préfèrent ou bien optent pour un compte bancaire sans intérêt considéré comme *riba*, et 44% préfèrent un compte bancaire avec intérêt.

Tableau 17 : Compte RASMALI

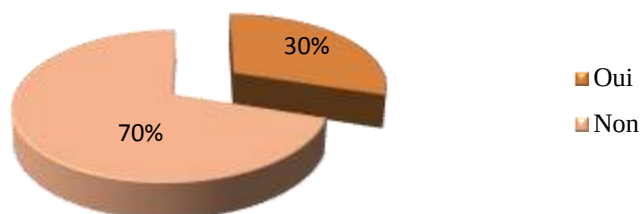
Connaissance de compte RASMALI	Fréquence	%
Oui	150	30
Non	350	70
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Graph 11 : choix de placement de l'argent par les enquêtés

Connaissance de compte RASMALI



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 17.

A travers les résultats obtenus dans le tableau n°17 en ce qui concerne la connaissance du compte RASMALI, nous remarquons que 70% des personnes interrogées ignorent ce compte et cela est dû au manque de la culture bancaire et de la publicité, et le reste (30%) représente la proportion des personnes qui connaissent ce type de compte bancaire.

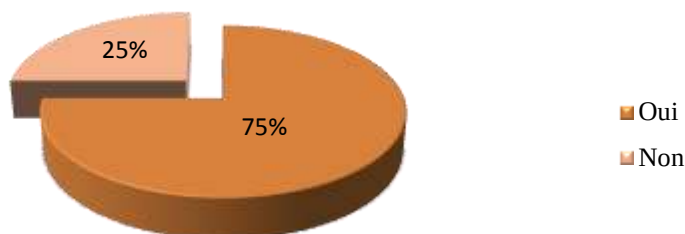
Tableau 18 : Avis des enquêtés sur le compte RASMALI

Avis sur le compte RASMALI	Fréquence	%
Oui	375	75
Non	125	25
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Graph 12 : choix de placement de l'argent par les enquêtés

Avis sur le compte RASMALI



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 18.

D'après les résultats obtenus précédemment sur la connaissance du compte RASMALI, et après avoir expliqué la signification de ce compte nous avons demandé l'avis de ces personnes sur ce compte, et les résultats étaient comme indiqué dans le tableau n°18,

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

75% sont pour, en raison de contraintes religieuses (RIBA), et 25% sont contre car ils trouvent que les intérêts est la raison principale qui les incite à les placements bancaires.

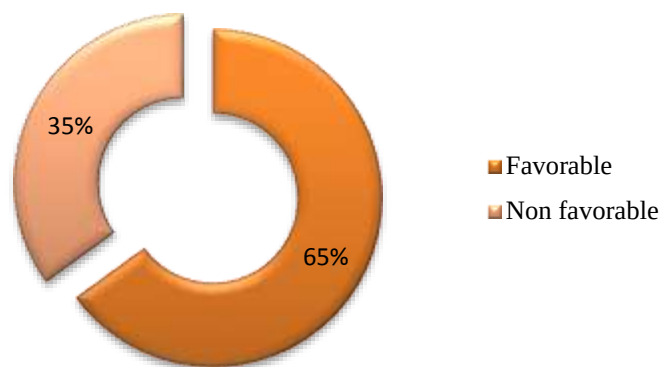
Tableau 19 : Les avis des enquêtés sur la thésaurisation

La thésaurisation	Fréquence	%
Favorable	325	65
Non favorable	175	35
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Graph 13 : choix de placement de l'argent par les enquêtés

La thésaurisation



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 19.

Le tableau n°19 indique que 35% trouvent que la thésaurisation est non favorable, tandis que 65% trouvent que la thésaurisation est favorable, ensuite on leur a demandé les raisons qui les incitent à thésauriser, et leurs réponses sont résumées dans le tableau n°20.

Tableau 20 :Les raisons de la thésaurisation

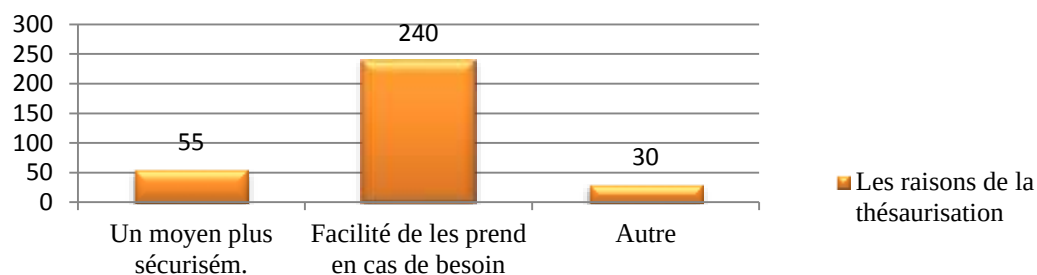
Les raisons de la thésaurisation	Fréquence	%
Un moyen plus sécurisé	55	16.92
Facilité de les prend en cas de besoin	240	73.85
Autre	30	9.23
Total	325	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Graph 14 : choix de placement de l'argent par les enquêtés

Les raisons de la thésaurisation



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 20.

Le tableau n°20 indique que les causes de la thésaurisation sont multiples, mais 73.85% des réponses disent que la principale cause de ce phénomène est la facilité de les prend en cas de besoin.

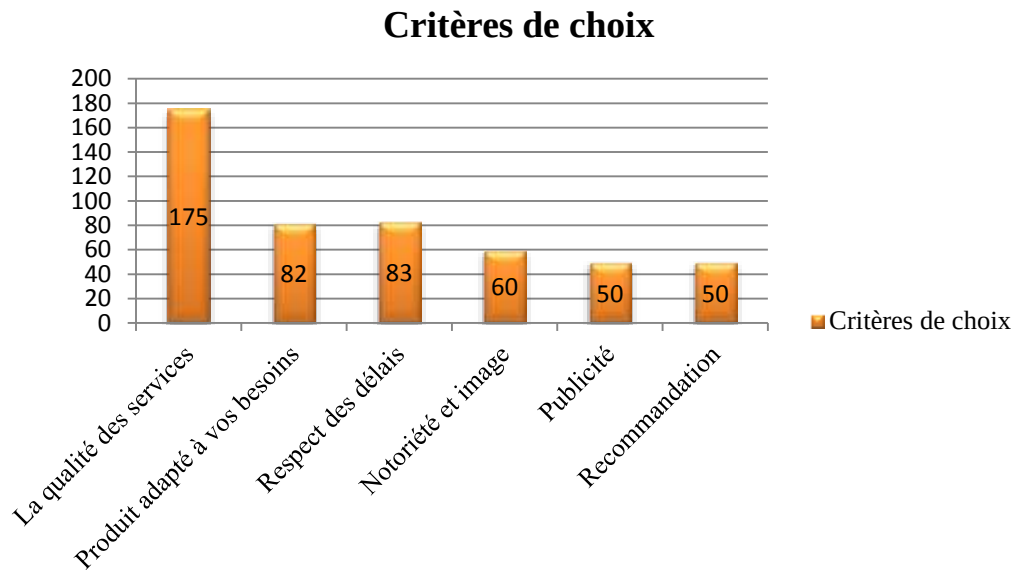
Tableau 21 : Les critères motivante dans le choix d'une banque

Critères de choix	Fréquence	%
La qualité des services	175	35
Produit adapté à vos besoins	82	16.4
Respect des délais	83	16.6
Notoriété et image	60	12
Publicité	50	10
Recommandation	50	10
Total	500	100

Source : Statistique de notre enquête 2021.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Graph 15 : choix de placement de l'argent par les enquêtés



Source : Etablie par nous-mêmes à partir du tableau 21.

D'après les résultats on constate que la qualité des services représente le critère le plus motivant dans le choix de la banque, c'est l'avis de 35% de notre échantillon, ensuite le critère des produits adaptés à leur besoin et le respect des délais avec 16.4% et 16.6%, 12% des enquêtés voient que le critère notoriété et image est motivant dans le choix d'une banque, enfin nous remarquons que la publicité et les recommandations occupent les dernières classes de choix d'une banque avec 10% pour chacun.

Chapitre III : Etude de cas des techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée

Conclusion

On conclut par cette partie pratique que l'agence CNEP-banque de DBK, met en œuvre l'essentiel des techniques utilisées pour capter l'argent thésaurisée, par l'adaptation d'une stratégie de diversifications des produits et leurs offre un grand nombre d'avantage pour les fidélisés (rémunération des dépôts, taux d'intérêt avantageux pour les épargnants...etc.).

Mais, grâce aux résultats obtenus par notre enquête quantitative effectué auprès des échantillons de la population de DBK, nous sommes arrivées à prouver que la plus part de populations préfère de thésaurisée leur argent que de le placer dans une banque.

Enfin, la CNEP-banque doit faire des améliorations concernant ses produits, d'une part pour satisfaire les clients qui sont contre les comptes avec intérêt.

Conclusion Générale

L'objectif principal de cette étude était de démontrer le rôle du système bancaire algérien dans la collecte de l'épargne thésaurisée, particulièrement aux niveaux de la CNEP-Banque de drâa- ben kheda.

Dans le domaine financier, le secteur bancaire est considéré comme l'un des moteurs du développement de l'économie d'un pays. Selon KARYOTI Catherine, (2017) : « les banques sont le passage obligé du financement d'une économie. Sans les banques, pas de financement, sans financement, pas de capacité d'investissement des entreprises car l'autofinancement ne suffit plus, sans les banques, pas de support pour accueillir l'épargne des ménages »

Les premiers mouvements de bancarisation de la population algérienne sont apparus depuis l'indépendance où les autorités monétaires ont procédé à la réorganisation et la création d'un système bancaire et financier national. Ensuite, à partir des années 1970, le rythme d'évolution de la bancarisation s'accélère lentement dans le sens où les banques algériennes ont été fortement réglementées et soumises à la planification financière de l'état.

Les dernières années ont connu la mise en place d'un système de paiement moderne, fiable et sécurisé qui a constitué un support déterminant pour le développement de la bancarisation en Algérie.

La bancarisation en Algérie, enregistre des progressions importantes, grâce aux actions entreprises par l'Etat afin de renforcer le niveau de bancarisation, pour cela, elle s'est engagée dans la modernisation du système bancaire, dans le but de promouvoir l'utilisation de la monnaie scripturale et développer l'offre des services de masse aux populations sous bancarisées, le niveau de bancarisation est globalement fonction du niveau de développement économique. Plus un pays est développé, plus son niveau de bancarisation est élevée et inversement, la faible bancarisation ou sous bancarisation et ses corollaires font donc corps avec le problème de sous-développement, Elle qualifie la situation d'un pays qui enregistre une densité du réseau bancaire avec une proportion de population réduite ayant accès au compte et aux paiements scripturaux, cela caractérise particulièrement les pays pauvres et ceux en voie de développement.

Après avoir cerné les concepts de la bancarisation qui est placée au cœur du développement économique dans tous les pays développés, nous avons abordé le phénomène et le sens de la thésaurisation et démontré son impact sur l'évolution de la bancarisation. Par conséquent, la thésaurisation est caractérisée par le manque de confiance engendré par, notamment, le manque de crédibilité de l'Etat propriétaire des banques, aussi par certains scandales financiers rapportés par la presse sur la gestion de certains dossiers de crédits, ce

Conclusion Générale

qui empêche les individus de songer à l'épargne oisive que l'épargne en banque, cela cause une large domination de la monnaie fiduciaire hors banque par rapport à celle en circulation bancaire.

De ce fait les économistes traitent de la thésaurisation pour elle-même, les théories de l'inflation, cependant ne laisse point de faire part à la déthésaurisation, mais sans s'attacher à en expliquer le mécanisme. Cette réserve, tient pour une bonne part un préjugé défavorable qui s'attache à la thésaurisation. Cette dernière constitue une menace à l'égard du système économique d'un pays.

Contrairement à l'épargne, qui constitue le premier pas vers une économie croissante, à condition qu'elle soit placée dans le circuit bancaire. Car, s'il y a un manque d'argent en circulation, cela provoque une incapacité d'investir, En économie bancaire, l'épargne joue un rôle primordial dans les ressources de l'établissement financier, ces derniers utilisent l'épargne pour faire face à leurs emplois et au financement de l'investissement de l'économie nationale. En effet, la banque œuvre à fidéliser et maintenir ses clients par tous les moyens confondus à fin de garantir un service de qualité en déployant des efforts considérables dans les nouvelles orientations basées sur l'accueil, et la qualité du produit.

On peut soulever aussi l'importance de l'épargne non seulement pour augmenter les recettes à venir, améliorer la situation d'investissement mais permettant également la croissance en étant un des catalyseurs à promouvoir l'esprit d'entreprise. L'épargne donne l'avance technologique nécessaire pour distancer durablement les concurrents. Elle reste un moteur de l'expansion et du développement.

Nous avons également essayé de présenter et expliquer les grandes techniques que la banque utilise pour attirer un grand nombre de clients et aussi les maintenir tel que : le taux d'intérêt qui doit être fixé par la banque centrale et cela selon l'offre et la demande de monnaie par la clientèle, ajoutant les services et les produits proposés par la CNEP-Banque telle que les produits de la finance islamique HADJ, OMRA , et RASMALI qui sont des comptes non rémunéré pour cibler le segment des personnes religieuse.

Les services et les produits proposés par la CNEP-Banque pour satisfaire sa clientèle restent toujours loin d'être évidente de ce fait l'adoption d'une nouvelle stratégie visant à améliorer et diversifier ces services mais l'effort fourni par les banque reste important aussi en termes de nouvelles technologies et nouveaux moyens de paiements.

Et pour conclure, nous pouvons dire que malgré les essais de la banque d'Algérie pour remédier à la thésaurisation, cette dernière occupe toujours une marge très importante ce qui explique qu'elle est une vraie problématique qui touche l'économie nationale

Conclusion Générale

Les autorités algériennes, pour pouvoir drainer le phénomène de la thésaurisation, doivent trouver des solutions plus efficaces afin de sensibiliser, développer les moyens de communications mais aussi le plus important est de regagner la confiance de la population.

Bibliographie

Dictionnaires

1. C.D.ECHAUDEMAISON, Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, édition NATHAN, 2002.
2. Dictionnaire Larousse, 2012
3. DUCLAS, Thiére .Dictionnaire de la banque. 5ème éd, CANADA : SEFI, 2010.

Ouvrages

1. A.R. HADJ NACER, « les cahiers de la réforme, vol. n°4, éd. ENAG, 1990.
2. Abdelkrim NAAS, le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché, Maisonneuve et larose/éditions inas, Paris. 2003.
3. Ammour BENHALIMA, « Lexique de banque », Ed Dehlab, Alger.
4. BABEAU André, « L'épargne dans son environnement », revu Banque, janvier 2008.
5. Benehalima. A, « Pratique des techniques bancaires », Ed DAHLEB, ALGER, 1997.
6. Benhalima AMMOUR, Le Système Bancaire Algérien: Textes Et Réalité, Editions Dahlab, Alger, 1996.
7. BESSIS. Joël, « gestion des risques et gestion actif passif des banques », DALLOZ, PARIS, 1995.
8. BEZBAKH. P, Sophie GHERARDI, « Dictionnaire de l'économie », Larousse/HER, 2000
9. BIALES.CH, « question sur l'épargne », ouvrage PDF
10. BOUYAL R ; le monde des paiements, édition d'organisation, paris 2005.
11. BRICE.W, ne tirez pas sur les banquiers, mythes et réalité de la banque de détail, éd : PEARSON, France, 2012.
12. Crozet Yves : « Dictionnaire de banque et de bourse », ARMONDCOLIN, Paris, 1993.
13. DESMIGHT.F, « pratique de l'activité bancaire » 2^{ème} édition DUNOD, Paris, 2007
14. Galacsi « Les systèmes d'information : analyse et conception » Ed. Dunod, PARIS, 1996.
15. Gueranger.F, « Finance islamique : une illustration de la finance éthique, Ed DUNOD, Paris, 2009.
16. Guilles.G, « les opérations bancaire et leurs fondement économique », ed DUNOD.
17. HENRI GRESLIER, aide-mémoire banque, éd dunod, paris 1979.
18. J.RIVOINE, « l'épargne », Que sais-je ?, PARIS, 1981.
19. JACQUENOT. P, RAFFINOT. N, « la nouvelle politique économique en Afrique », EDICAF, 1993.

20. Jerez. OLIVIER, « Le secret bancaire », Ed banque éditeur, PARIS, 2003.
21. John Maynard Keynes (2017), « théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie » Edition PAYOT et RIVAGES, Paris, 1969, 2005 pour la traduction française et 2017 la présente édition.
22. KARYOTIS-Catherine, « L'essentiel de la banque », 8^{ème} édition, ed GUALINO, Paris, juillet 2021.
23. KEYNES, « théorie de l'emploi de l'intérêt de la monnaie » traduit de l'anglais par j. de Largentaye, 1969.
24. M.GILLIS, D.H.PERKINS, M.ROEMER, D.R.SNODJRASS, « économie du développement », éd BALISES, Belgique. 1998.
25. M.HAMRIOUI. « l'épargne volontaire et spontanée, Expérience algérienne », SNED, Alger, 1975.
26. MC BLAID, S.HADDAD, S.MOKHTARI, comprendre la banque, éd. Pages bleues, Alger, 2015.
27. PATAT.J-P, « monnaie, institution financière et politique monétaire », éd Economica, paris, 1993.
28. Patrick Monassier, « l'Entreprise : Organisation et Fonctionnement », ed Economica, PARIS, 2010.
29. PIEDELVIERE, S. Instruments de crédit et de paiement. Paris : édition DALLOZ, 2000.
30. Pierre JACQUEMONT et Marc RAFFINOT, « La nouvelle politique économique en Afrique », édition n°1, paris, édition : EDICEF, 1993.
31. RENDI BLANCHE, Sausi. Lexique de la banque et du marché financier. Paris : Dunod, 2009.
32. RIGZUT Alyos ; fiche technique de l'épargne 30/01/2001, ouvrage PDF.
33. SAMUELSON Alain, « les grands courants de la pensée économique », OPU ALGER, 1997.
34. VILLIER PATRICK, « Macroéconomie. Consommation et épargne », Ed la découverte, PARIS, 1997.
35. ZOLLINGER, M. Monétique et marketing. Paris : édition Dunod, 2000.

Articles de revues

1. Le comportement d'épargne des ménages, problèmes économiques, N°2121, 19 avril 1989.

2. Document interne de La CNEP-Banque « solution a l'accèsion de l'logement social participatif », nouvelle édition, 2008.
3. Document interne de la CNEP-Banque, «Le financement de l'immobilier service des promoteurs et particuliers» nouvelle édition N° 06.
4. Document interne de la CNEP-Banque, « Le financement de l'habitat priorité de la CNEP-Banque », nouvelle édition 2008.
5. Document interne de la CNEP-Banque, «CNEP-Banque vous propose une gamme varier de produit, article crédit location-habitation», n° spécial, mars 2004.
6. Document interne de la CNEP-Banque, «Crédit véhicule démarche et statistique» revu n° 15, 2003.
7. Document interne de la CNEP-Banque, «soutenir le produit Algérien » nouvelle édition, 2003.
8. Document interne de la CNEP-Banque.
9. G.LHOMME, « l'épargne aujourd'hui », problèmes économiques, octobre 2001, N°2734.
10. GANSINHOUNDE-A-J « comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde : situation de L'UEMOA et de la CEMAC »2008.
11. Guide investir en Algérie, année 2009.
12. GUY. THUILLIER, YANN. GAILLARD, «sur la thésaurisation », Revenu économique, article N°05, septembre 1965.
13. KEZA.PJ, « les enjeux économique de la bancarisation en Afrique subsaharienne », économie, 2006-2008.
14. MECIBAH. M, journée de communication « nous devons simplifier l'accès aux crédits », revu spéciale, 2008.
15. MZID, W « La finance islamique : principes fondamentaux et apports potentiels dans le financement de la croissance et du développement ». Directeur à Banque Zaïtouna, Tunisie.
16. Format PDF, disponible sur : <http://rh.banquezitouna.com/upload/1451918489>
17. Rapports de la banque D'Algérie.
18. Rapports de SATIM.
19. Revu CNEP-Banque, « Les nouveaux produits d'épargne », nouvelle édition n°5, 2005.
20. RUNO. DUPRAY, « Qu'est-ce que la thésaurisation », février 2019.
<http://www.centralcharts.com>

Mémoires et Thèses

1. IGEURGAZIZ.W, Évolution de la réglementation prudentielle et son impacte sur la stabilité du système bancaire Algérien, thèse de doctorat, Ummto, 2019.

2. MEHRAZ.Tiziri, Taib.Sami, « Les techniques utilisées par les banques pour capter l'épargne thésaurisée », faculté des sciences économiques, commerciales, et de gestion, mémoire de master, ummto, 2018.
3. OUALI. Lydia, RABEHI. Djamil, «La mobilisation de l'épargne par les banques », faculté des sciences économiques, commerciales, et de gestion, mémoire de master, ummto, 2014/2015.
4. SAM.H : « Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie », faculté des sciences économiques, commerciales, et de gestion, mémoire en magister en sciences économiques, ummto, 2010.

Lois, textes et réglementation

1. La loi de finance 2006.
2. Ordonnance n°66-178 du 13/06/1966 pour la création de la banque nationale d'Algérie.
3. Ordonnance n°66-366 du 29/12/1966 pour la création du CPA.
4. Ordonnance N° 67-204 du 01/10/1967 pour la création de la BEA.
5. Décret n°82-106 du 13/03/1982 pour la création de la Banque de l'Agriculture et développement rural et fixant ses statuts.
6. Décret n°85-85 du 30/04/1985. Pour la création de la Banque de Développement Local et fixant ses statuts
7. Loi 86-12 du 19/08/1986. Relative au régime des banques et du crédit.
8. la décision réglementaire N°195/2000 du 13/01/2000, de la CNEP-Banque.
9. L'ordonnance 03/11 du 26/08/2003, relative à la loi sur la monnaie et le crédit, modifiée et complétée.
10. Article 118 de l'ordonnance 10/04 du 01 septembre 2010 relative à la monnaie et au crédit.
11. Article 68 de l'ordonnance 10/04 du 01 septembre 2010 relative à la monnaie et au crédit
12. Ordonnance n°03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit.

Webographie

1. <http://www.dcg.jesf.fr>
2. <https://journal.dunet.com/economie/finance/1087268-banques-comment-regager>.
3. <https://dl.ummto.dz/bitstream/handle/ummto/5837/>
4. <https://particuliers.societegenerale.dz/fr/epargner-placer/depos-termes-bon-caisse>.
5. <https://www.budgetbanque.fr/banque/differentes-types-banques>
6. <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/34-analyse-fondamentale/1014-definition-thesaurisation>

7. <https://www.djazairess.com/fr/lefinancier/12462>.
8. <https://www.ecb.europa.eu/explainers/tell-me/html/what-is-a-central-bank.fr.html>
9. <https://www.fbf.fr/la-banque-des-particuliers>.
10. <https://www.guichet.public.lu/fr/entreprises/financement-aides/financement/croissance/crédit-de-caisse.html>.
11. <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/banque/la-banque-a-quoi-ca-sert/la-gestion-des-moyens-de-paiement>.
12. <https://www.libres.org/abecedaire/Glossaire-1/T/THESAURISATION>
13. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2372>
14. <https://www.tsa-algerie.com/comment-la-banque-dalgerie-cherche-a-capter-largent-qui-circule-en-dehors-du-circuit-bancaire>.

Questionnaire adressé à la population de la

I. Fiche d'identification :

1. Age :

.....

2. Sexe :

Homme

Femme

3. Profession :

.....

II. Questions relatives à la culture bancaire et la qualité des services bancaires de base :

1. Que signifie une banque pour vous ?

- Un moyen de Fructifier votre argent
- Un moyens de sécurises votre argent
- Un moyen pour le financement de vos projets
- Aucune signification

2. Si vous arrivez à mettre de l'argent de côté, préférez-vous :

- La thésaurisation
- Le placer dans une banque
- Autres, veuillez préciser

.....

3. Avez-vous ouvert compte :

Oui

Non

4. Si oui de quel s'agit-il ?

- Compte postale CCP
- Compte bancaire

5. Comment estimez-vous la qualité des services offerts par les banques ?

- Satisfaisante ☐
- Très satisfaisante ☐
- Moyenne ☐
- Médiocre ☐

6. La stratégie de votre banque était-elle déterminante dans le choix de votre épargne.

Oui ☐ Non ☐

7. Les taux d'intérêt proposé par la banque sont-ils motivants :

Oui ☐ Non ☐

8. Avez-vous déjà entendu du compte « RASMALI »

Oui ☐ Non ☐

NB : Après avoir expliqué aux gens qui ne connaissent pas le concept du compte « RASMALI », on a continué notre enquête.

9. Que pensez-vous de ce compte (As-ce-que vous préférez ce type de compte)

Oui ☐ Non ☐

Pourquoi :

.....

10. Avez-vous une carte d'épargne ?

Oui ☐ Non ☐

11. Quelle est la nature d'utilisation de la carte épargne ?

- Retrait sur guichets bancaire ☐
- Consultation du solde ☐
- Versements ☐
- Virement de compte à compte ☐

12. Préférez-vous :

- UN compte avec intérêt
- Un compte sans intérêt

13. Que pensez-vous de la thésaurisation ?

- Favorable
- Non favorable

14. Pourquoi thésaurisé

- Un moyen plus sécurisé
- Facilité de les prend en cas de besoin
- Autres, expliqué

.....

15. Quels sont les critères qui vous motivent dans le choix d'une banque

- La qualité de services
 - Produit adapté à vos besoins
 - Respect des délais
 - Notoriété et image
 - Publicité
 - Recommandation
 - Autres
-

Remerciements	I
Dédicace	II
Liste des abréviations	IV
Liste des illustrations.....	V
Sommaire	VII
Introduction Générale.....	1

Chapitre I : Cadre conceptuel de la banque et de la bancarisation

Introduction	5
Section 1 : Bref aperçu sur la banque.....	6
1. Définition de la banque	6
2. Typologie des banques	6
2.1. Banque Centrales.....	6
2.2. Banque Commerciales.....	7
2.3. Les banques d'affaires.....	7
2.4. Les banques d'investissement	7
2.5. Banque Universelle	7
3. Les fonctions de la banque	8
3.1. La collecte de fonds.....	8
3.2. L'octroi de crédits	8
3.3. La gestion des moyens de paiement	9
Section 2 : Les indicateurs de mesure de la bancarisation	9
1. Définition de la bancarisation	9
2. Le taux de bancarisation.....	9
2.1. Le taux de bancarisation des ménages	10
2.2. Le taux de bancarisation des adultes	10
2.3. Le taux de bancarisation des actifs.....	11
3. Les services bancaires	11
3.1. Le service bancaire de base	11
3.1.1. Le compte bancaire	11
3.1.2. Le relevé d'identité bancaire	12
3.2. Les services sur les moyens de paiement	12
3.2.1. Le chèque	12
3.2.2. Le virement	12
3.2.3. Le prélèvement automatique	12

3.3. Les services hors intermédiation financière	13
3.3.1. Les cartes bancaires.....	13
3.3.2. Les opérations de crédit.....	13
Section 3 : Évolution de la bancarisation en Algérie	14
1. L'évolution du système bancaire Algérien.....	14
1.1. De l'indépendance à 1966.....	14
1.2. Période allant de 1966 à 1970	15
1.3. Période allant de 1970 à 1986	15
1.4. Période allant de 1986 à 1990	16
2. Les facteurs influençant le niveau de la bancarisation	16
2.1. Les facteurs culturels	16
2.1.1. Le manque de culture bancaire par la population.....	16
2.1.2. Les considérations religieuses sur le taux d'intérêt.....	17
2.2. Facteur économique	17
2.2.1. L'importance de l'informel en Algérie	17
2.2.2. La détérioration du pouvoir d'achat et l'importance du chômage en Algérie.....	18
2.3. Les facteurs géographiques	18
3. Étude sur l'évaluation du niveau de bancarisation en Algérie pendant la période 2014-2018	18
3.1. Evolution du nombre des banques et établissements financiers en Algérie.....	18
3.2. Evolution de nombre d'agence	19
3.3. Évolution des ressources collectées des banques	20
3.4. Évolution annuel des TPE	21
3.5. L'évolution des cartes interbancaire en Algérie	21
3.6. L'évolution des DAB/GAB	22
Conclusion.....	23

Chapitre II : De la thésaurisation à l'épargne

Introduction	24
Section 1 : Aspects théorique sur la thésaurisation	25
1. Notion de thésaurisation et de déthésaurisation	25
1.1. Définition de la thésaurisation.....	25
1.2. Définition de la déthésaurisation.....	25
2. Les critères fondamentaux de la thésaurisation.....	25
2.1. L'idée de non-productivité.....	26
2.2. L'idée de durée.	26

2.3. La volonté de thésauriser.....	27
3. Les causes de la thésaurisation.....	27
3.1. Défiance envers le système financier	27
3.2. Défiance envers la monnaie	28
4. La situation de thésaurisation en Algérie	28
4.1. L'argent thésaurisée en Algérie.....	28
4.2. Les facteurs déterminants de la thésaurisation en Algérie	29
Section 2 : Aspects théoriques sur l'épargne	30
1. Définition de l'épargne	30
2. Les sources de l'épargne	30
2.1. L'épargne des ménages	30
2.2. L'épargne de l'entreprise	30
2.3. L'épargne de l'État	31
3. Les motifs de l'épargne	31
4. Les formes de l'épargne	31
5. Les types de l'épargne	32
5.1. L'épargne volontaire	33
5.2. L'épargne forcée	33
6. Les déterminants de l'épargne.....	33
6.1. Les facteurs économiques	33
6.1.1. Le revenu de la richesse	33
6.1.2. L'investissement	34
6.1.3. L'inflation et le risque	34
6.2. Les facteurs sociaux	34
6.2.1. Le cycle de vie	34
6.2.2. La catégorie socioprofessionnelle	34
Section 3 : Les moyens de collecte des dépôts bancaires.....	34
1. Les moyens mis en œuvre par la banque pour attirer la clientèle	35
1.1. L'implantation des guichets de banque	35
1.2. La publicité.....	35
1.3. Le personnel qualifié.....	35
1.4. La garantie des dépôts.....	36
2. Les avantages et les obstacles de la collecte des dépôts bancaires	36
2.1. Les avantages des dépôts bancaires.....	36

2.1.1. Les avantages des dépôts bancaires pour les déposants	36
2.1.2. Les avantages des dépôts bancaires pour le banquier	37
2.2. Les obstacles de la collecte des dépôts bancaires	38
Conclusion.....	40

Chapitre III : Étude de cas des techniques utilisée par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée.

Introduction	41
Section 1 : La présentation de la CNEP-Banque.....	42
1. La Caisse National d'Épargne et de Prévoyance.....	42
1.1. L'historique de la CNEP-Banque	42
1.2 Les caractéristiques de la CNEP-Banque	45
2. Activités de la CNEP-Banque de DBK (206)	46
Section 2 : Les techniques utilisées par la CNEP-Banque pour capter l'argent thésaurisée.....	47
1. Les comptes proposés par la CNEP-Banque	47
1.1 Les comptes à vue	47
1.1.1. Le compte chèque.....	47
1.1.1.1. Les comptes chèques personnels	47
1.1.1.2. Les Comptes Chèques Particuliers	47
1.1.2. Compte courant commercial	48
1.1.3. Le compte livret d'épargne.....	48
1.1.3.1. Le livret d'épargne logement	48
1.1.3.2. Le livret d'épargne populaire	48
1.2. Les comptes à termes	48
1.2.1. Le dépôt à terme logement	49
1.2.2. Dépôt à terme banque.....	49
1.3. Les bons de caisse	49
1.4. Autres produits proposés par la CNEP/Banque	49
1.4.1. Les livrets d'épargnes Hadj et Omra.....	49
1.4.2. Livret d'épargne sans intérêt	50
2. L'usage de l'épargne drainée par la CNEP-Banque.....	50
2.1. Les crédits à la consommation de la CNEP-banque	51
2.1.1. Le crédit véhicule	51
2.1.2. Le crédit confort	51
2.1.3. Le crédit convenance.....	51

2.1.4. Le crédit ADAOUEY	51
2.2. Les crédits d'investissements	52
2.3. Les nouveaux types de crédits accordés par la CNEP-banque	52
2.3.1. Le crédit location-habitation	52
2.3.2. Le crédit extension d'une habitation	52
2.3.3. Le crédit d'achat d'un logement	53
2.3.4. Le crédit aménagement	53
2.3.5. Le crédit achat d'un terrain	54
2.3.6. Le crédit achat d'un logement auprès d'un particulier	54
2.3.7. Le crédit construction d'une habitation	55
2.3.8. Le crédit immobilier jeune	55
2.3.9. Le crédit achat d'un logement participatif	56
2.3.10. Le crédit immobilier à taux d'intérêts bonifiés	56
Section 3 : Étude analytique et interprétation des résultats	56
1. Méthodologie de l'enquête	57
1.1. Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou	57
1.2 Présentation de la méthode de l'enquête	57
1.2.1. Déroulement de l'enquête	57
1.2.2. Le questionnaire	58
1.2.3. L'élaboration du questionnaire	58
1.2.4. Contenu des questionnaires	58
1.2.5. Les techniques statistiques	58
2. Culture bancaire et identification de la relation banque-client	58
2.1. Caractéristique de l'échantillon	58
2.2. Analyse de niveau de la culture bancaire	61
Conclusion	70
Conclusion Générale	71
Bibliographie	74
Annexes	79
Table des matières	82